

JOURNAL OFFICIEL



DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉBATS PARLEMENTAIRES
ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

8^e Législature

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

(9^e SÉANCE)

COMPTE RENDU INTÉGRAL

1^{re} séance du mercredi 23 avril 1986

SOMMAIRE

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

1. **Haute Cour de justice** . - Scrutin pour l'élection des douze juges titulaires (p. 252)

2. **Questions au Gouvernement** (p. 252)

LUTTE CONTRE LE TERRORISME, NOTAMMENT CONTRE ACTION DIRECTE (p. 252)

MM. Jean-Michel Dubernard, Robert Pandraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

POLITIQUE DES TAUX D'INTERET (p. 253)

MM. Robert Galley, Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE (p. 254)

MM. Bruno Bourg-Broc, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

IMPOSITION DES GAINS AU LOTO (p. 254)

MM. Hector Rolland, Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget, porte-parole du Gouvernement.

DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONDAMNANT UNE DELIBERATION DE LA VILLE DE PARIS : POLITIQUE DE PREFERENCE NATIONALE (p. 255)

MM. Jean-François Jalkh, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

CONTRADICTIONS DES DECLARATIONS MINISTERIELLES SUR LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE (p. 255)

MM. Jean-Claude Martinez, le président, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

SUPPRESSION DE 8 000 EMPLOIS A LA S.N.C.F. (p. 256)

MM. Charles Fiterman, Jacques Douffiagues, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

GENOCIDE ARMENIEN DE 1915 (p. 257)

MM. Guy Ducoloné, Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères.

FISCALITE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET AUX S.I.C.A.V. DE TRESORERIE (p. 258)

MM. Edmond Alphandéry, Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS FACE AUX MESURES DE RETORSION COMMERCIALES DECIDEES PAR LES ETATS-UNIS (p. 259)

MM. Ladislas Poniatowski, Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

DEMANTELEMENT DES MONTANTS COMPENSATOIRES NEGATIFS (p. 259)

MM. Sébastien Couepel, Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

REFORME DES LYCEES (p. 260)

MM. Jean-Pierre Chevènement, René Monory, ministre de l'éducation nationale.

POLES DE CONVERSION (p. 261)

MM. Jacques Badet, Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

LOTO SPORTIF (p. 262)

MM. Alain Calmat, Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

NOUVELLE-CALÉDONIE (p. 263)

MM. Robert Le Foll, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

SOLIDARITE NATIONALE (p. 263)

MM. Roland Carraz, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi.

EGALITE SOCIALE (p. 265)

MM. André Thien An Koon, le président, Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. le président.

Suspension et reprise de la séance (p. 266)

3. **Rappel au règlement** (p. 266)

MM. Jean-Pierre Michel, le président.

4. **Mesures d'ordre économique et social.** Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation (p. 267)

Discussion générale :

MM. Georges Marchais,
Jean-Marie Le Pen,
Jean-Claude Gaudin,
Jean Auroux, Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi ; le président,
René André.

Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

- | | |
|--|--|
| <p>5. Haute cour de justice. - Résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires (p. 279)</p> <p>6. Report du délai de dépôt des candidatures à une délégation parlementaire (p. 279)</p> | <p>7. Renvoi pour avis (p. 279)</p> <p>8. Ordre du jour (p. 279)</p> |
|--|--|

COMPTE RENDU INTEGRAL

PRESIDENCE DE M. JACQUES CHABAN-DELMAS

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

HAUTE COUR DE JUSTICE

Election de douze juges titulaires

M. le président. L'ordre du jour appelle l'élection, par scrutin dans les salles voisines de la salle des séances, des douze juges titulaires de la Haute Cour de justice.

Les noms des candidats ont été affichés et publiés.

Je rappelle que le scrutin est secret et que la majorité absolue des membres composant l'Assemblée est requise à chaque tour de scrutin.

Des bulletins imprimés sont à la disposition de nos collègues. Ils devront être mis dans l'urne sous enveloppe.

Chaque enveloppe peut contenir un ou plusieurs bulletins. Seuls sont valables les suffrages exprimés dans les enveloppes ne contenant au total pas plus de noms qu'il n'y a de sièges à pourvoir.

Je prie Mmes et MM. les secrétaires de bien vouloir désigner deux d'entre eux pour présider les bureaux de vote.

Je vais maintenant tirer au sort les noms de quatre de nos collègues qui procéderont à l'émargement de la liste des votants.

(Le sort désigne MM. Pierre Forgues, Jacques Bompard, Daniel Goulet et Jean-Pierre Abelin.)

M. le président. Le scrutin va être annoncé dans le Palais et sera ouvert dans cinq minutes.

Il sera clos à dix-huit heures.

2

QUESTIONS AU GOUVERNEMENT

M. le président. L'ordre du jour appelle les questions au Gouvernement.

Nous commençons par les questions du groupe du rassemblement pour la République, qui dispose de vingt-cinq minutes.

LUTTE CONTRE LE TERRORISME, NOTAMMENT CONTRE ACTION DIRECTE

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Dubernard.

M. Jean-Michel Dubernard. Ma question s'adresse au ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

Monsieur le ministre, bien que cela ait été occulté par certains événements internationaux récents, on a assisté en France, ces dernières semaines, et particulièrement à Paris, à une flambée de terrorisme. Le dernier attentat en date, qui a heureusement échoué, visait le vice-président du C.N.P.F. Les recherches de la police semblent s'orienter vers le mouvement Action directe. Au début de ce mois, trois terroristes appartenant à cette organisation ont été arrêtés à Lyon et cette ville peut apparaître comme la plaque tournante du terrorisme en France.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est la ville de Barre !

M. Jean-Michel Dubernard. Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous de faire, sur le plan général, pour lutter contre le terrorisme ?

M. Bernard Derrozier. Rien !

M. Jean-Michel Dubernard. Quelles mesures spécifiques pensez-vous prendre à l'encontre d'Action directe ? Quels moyens seront affectés à Lyon pour que le terrorisme ne s'y développe pas, ne s'y installe pas ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe Front national.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité.

M. Robert Pendraud, ministre délégué auprès du ministre de l'intérieur, chargé de la sécurité. Monsieur le président, mesdames, messieurs, je remercie M. Dubernard *(Ah ! sur plusieurs bancs du groupe socialiste)* de me permettre de faire le bilan du terrorisme en France depuis la constitution du Gouvernement. *(Exclamations et rires sur les mêmes bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehrmann. Cela les ennuie !

M. Gabriel Kasperolt. Ce sont des brailards.

M. le ministre chargé de la sécurité. Si le terrorisme vous fait rire, messieurs les socialistes, je ne puis qu'en prendre acte. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

Il y a eu, c'est vrai, monsieur le député, plusieurs attentats dont le plus grave a été la tentative d'assassinat de M. Guy Brana, qui a miraculeusement échappé à la mort. Je crois pouvoir dire, sans gêner l'enquête judiciaire, que cet attentat a été commis par Action directe, qui l'a revendiqué lui-même, et notamment par la fraction de cette organisation dirigée par Jean-Marc Rouillon et Nathalie Ménigon.

M. André Lalgnel. Quelle déduction !

M. le ministre chargé de la sécurité. Ces deux individus seront, bien sûr, encore plus activement recherchés. J'ai notamment décidé d'envoyer dans les meilleurs délais leur photo à chaque policier, à chaque gendarme, pour qu'en soit faite la diffusion la plus large possible. *(Très bien ! et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Didier Chouat. C'est la routine !

M. le ministre chargé de la sécurité. J'espère pouvoir enfin les replacer rapidement sous mandat de dépôt, leur libération, et je m'adresse à ce côté-ci de l'Assemblée, *(l'orateur désigne la gauche)* n'ayant pas été sans dommages. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. André Labarrère. C'est le juge qui en a décidé ainsi !

M. le ministre chargé de la sécurité. Face à ce passif, il y a aussi, et heureusement, un actif, et je rends hommage aux fonctionnaires, dont l'action patiente, méthodique et courageuse a permis nos derniers succès.

Je vous rappelle, monsieur le député, l'arrestation à Lyon d'André Olivier et de deux de ses complices. Ont été élucidés à cette occasion plus de vingt attentats, donc ceux commis devant le siège du parti socialiste, rue de Solferino *(Rires et exclamations sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*, ont été aussi élucidés plusieurs hold-up et trouvés une grande quantité d'explosifs et d'armes. Dans le même temps, des interpellations effectuées après l'attentat manqué contre M. Brana ont permis d'arrêter cinq personnes ayant participé à plusieurs actions terroristes et à plusieurs hold-up, dont celui de la Banque de France à Niort.

Cent-dix cartouches de dynamite, sept détonateurs, un pistolet-mitrailleur et dix armes de poing ont été saisis. J'ai été heureux que cette opération ait pu être menée, tout en regrettant qu'elle ne l'ait pas été auparavant. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.*)

J'observe que toutes ces affaires illustrent les liens qui existent entre le terrorisme et le grand banditisme. Les terroristes utilisent le plus souvent les méthodes du grand banditisme, et celui-ci n'hésite pas à donner à son action des formes qui rappellent les méthodes terroristes.

Un député du groupe socialiste. Quelle découverte !

M. le ministre chargé de la sécurité. La lutte contre le terrorisme sera une des priorités de l'action gouvernementale. Sa réussite exige d'abord le renforcement des moyens juridiques dont disposent les forces de police et de gendarmerie.

C'est la raison pour laquelle le Parlement sera prochainement saisi par le garde des sceaux de plusieurs projets tendant à augmenter le délai de garde à vue, à centraliser à Paris le traitement des dossiers et à accorder des réductions de peines aux « repentis ».

M. Jean Charropin. Très bien !

M. le ministre chargé de la sécurité. Le Gouvernement a la volonté de combattre le terrorisme et il sait pouvoir compter sur le soutien de l'ensemble de nos concitoyens. Il demande notamment à tous les Français d'apporter leur concours le plus total aux services de police dont la tâche est devenue très difficile. Il importe que les terroristes sachent désormais que la France ne constituera pas plus longtemps un terrain de manœuvre ou un sanctuaire où leurs agissements peuvent rester longtemps impunis. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Nous voulons « insécuriser » les groupes terroristes. Le terrorisme veut nous faire la guerre. Que les terroristes, tous les terroristes, quelle que soit leur origine, soient bien assurés que nous leur ferons nous aussi la guerre et que les guerres, nous savons les gagner ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Roger Mas. Zorro est arrivé !

M. Arthur Dehaine. Il était temps !

POLITIQUE DES TAUX D'INTERET

M. le président. La parole est à M. Robert Galley.

M. Robert Galley. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

La dévaluation limitée du franc, liée à une réévaluation d'un certain nombre de monnaies européennes, notamment le deutsche mark, a été une opération remarquablement réussie (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) permettant à notre pays d'entreprendre le redressement économique dans les meilleures conditions. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Au plan international, nous constatons une baisse spectaculaire des taux d'intérêt dans tous les pays développés, succédant à la flambée intervenue sur toutes les places du monde en 1981.

M. Guy Chaufrault. Il faut sauver le dollar !

M. Robert Galley. Aujourd'hui la croissance économique des pays industrialisés reste modérée, la forte expansion des années 1983 et 1984 faisant place à une quasi-stagnation. Dans ce sens, la baisse des taux d'intérêt et le repli du dollar ont pour but évident de soutenir l'activité et d'éviter que l'essoufflement ne se transforme en récession.

Dans ces conditions, une politique de soutien de l'activité par la baisse des taux semble d'autant moins dangereuse que le risque de relance de l'inflation s'éloigne à mesure que revient la confiance dans la solidité de notre monnaie, que s'effondre le prix du pétrole et que s'accroît la baisse des prix des matières premières.

Un député du groupe socialiste. C'est quand même bien de le reconnaître !

M. Robert Galley. En France, la baisse des taux d'intérêt favoriserait durablement la reprise des investissements productifs, réanimerait le marché immobilier littéralement

asphyxié par la politique des cinq années passées (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*) et raffermirait...

Un député du groupe socialiste. Que de conditionnels !

M. Robert Galley. ... les éléments généraux de la consommation, toutes conditions favorables à la création d'emplois.

M. André Delahodde. Galéjade !

M. Robert Galley. Comment, monsieur le ministre d'Etat, envisagez-vous la politique de fixation des taux d'intérêts des prochaines semaines, liée au rétablissement de la confiance, afin que le financement de l'économie s'appuie sur un crédit moins cher sans dérapage de l'inflation ?

Une croissance durable ne peut pas, chacun le sait, reposer sur une économie d'endettement ; elle ne peut se fonder que sur une politique de juste rémunération des fonds propres.

Ne croyez-vous pas le moment venu de rétablir la hiérarchie des taux d'intérêt, tant il est normal de mieux rémunérer les capitaux à risque et les capitaux à long terme que l'épargne liquide ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, les préoccupations de M. Robert Galley sont pour l'essentiel les miennes. (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) M. Galley a souligné, à juste titre, l'intérêt très grand qui s'attache à réaliser une baisse des taux d'intérêt en France pour favoriser une reprise des investissements productifs et du marché immobilier et, en conséquence, une amélioration de l'emploi.

Telle est d'ailleurs la conclusion à laquelle les principaux pays industrialisés se sont ralliés au cours de ce mois, tant à l'occasion de la réunion du Fonds monétaire international qu'à l'occasion de la réunion de l'O.C.D.E., la semaine dernière à Paris.

Pour autant, et M. Galley le souligne là encore à juste titre,...

M. André Laignel. Compères !

M. Françoise Loncle. Brosse à reluire !

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. ... cette baisse doit s'accomplir dans des conditions qui excluent tout redémarrage de l'inflation.

Quelle est la situation actuelle ? Celle de taux d'intérêt réels relativement élevés, ce niveau élevé s'expliquant par un double souci. Le premier, aujourd'hui heureusement disparu, consistait à défendre une parité du franc qui n'était plus réaliste. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le réajustement monétaire récent nous en a libérés, à la condition expresse que les niveaux de salaire et de prix qui sont la base de notre compétitivité avec la République fédérale d'Allemagne soient rétablis.

M. Didier Chouat. Et les M.C.M. ?

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Le deuxième souci est de maîtriser les déséquilibres internes, car de leur résorption dépend une reprise durable de l'activité économique.

L'un des éléments de ce déséquilibre est l'évolution de la masse monétaire. Or celle-ci demeure un peu trop forte, témoignant de tensions inflationnistes. C'est pourquoi la baisse des taux d'intérêt devra s'effectuer avec prudence au fur et à mesure du retour à l'équilibre interne. Mais je pense être en mesure de proposer au Premier ministre des décisions dans les semaines qui viennent.

En ce qui concerne la rémunération de l'épargne, il est clair que sa hiérarchie doit privilégier les capitaux à risque et l'épargne à long terme plutôt que l'épargne liquide. Un effort important a déjà été réalisé dans cette voie. Il sera poursuivi dans une double direction.

Première direction : une réforme de la fiscalité de l'épargne au profit des fonds propres et de l'épargne longue. Un premier pas a déjà été accompli avec la baisse du taux de l'impôt sur les sociétés et la remise en ordre de la fiscalité

des obligations, point sur lequel j'aurai l'occasion de revenir tout à l'heure en répondant à M. Alphandéry. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Cette connivence est contraire aux usages !

M. Michel Delebarre. C'est un coup monté !

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir écouter M. le ministre d'Etat.

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Seconde direction : une remise à niveau de la rémunération de l'épargne liquide réglementée, qui est restée inchangée depuis le mois de juillet dernier, alors que le taux d'inflation et les taux d'intérêt sur les marchés baissaient substantiellement.

J'aurai l'occasion de revenir sur ce second point en réponse à la question de M. Giard. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste. - Sourires et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. André Laignel. C'est un feuilleton en trois épisodes !

AUGMENTATION DU PRIX DE L'ESSENCE

M. le président. La parole est à M. Bruno Bourg-Broc.

M. Bruno Bourg-Broc. Monsieur le ministre chargé du budget, mardi dernier, 15 avril, les automobilistes ont eu la désagréable surprise de voir le prix de l'essence augmenter de 17 centimes par litre à la pompe. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Voilà qui ne correspond guère aux promesses qui nous avaient été faites durant la campagne électorale (*Mêmes mouvements*), entend-on dire ici et là. En tout cas - on nous l'a dit aussi - ce n'était pas dans la plate-forme R.P.R. - U.D.F. !

Pouvez-vous nous dire, monsieur le ministre, les raisons pour lesquelles le prix du litre d'essence a été augmenté la semaine dernière ?

Plus généralement, les automobilistes et l'ensemble des consommateurs de produits pétroliers peuvent-ils espérer voir le prix des produits pétroliers suivre à la vente l'évolution constatée à la production depuis le début de l'année ? (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur quelques bancs du groupe Front national.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames et messieurs les députés, comme vient de le rappeler M. Bourg-Broc, le 15 avril dernier, la taxe intérieure sur les produits pétroliers a effectivement augmenté de 5,6 p. 100.

M. Bernard Derossier. C'est un scandale !

M. le ministre chargé du budget. Cette hausse s'est traduite « à la pompe », comme on dit, par un relèvement de dix-sept centimes sur le litre de super, de seize centimes sur le litre d'essence et de huit centimes sur le gazole.

Pourquoi ? (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.*) Eh bien, tout simplement - certains parlementaires n'en seront pas surpris - parce que c'est l'application de la loi. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

En effet, à l'initiative du précédent Gouvernement et sur le vote de la précédente Assemblée nationale (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*), la loi de finances pour 1982 a indexé la taxe intérieure sur les produits pétroliers sur le barème de l'impôt sur le revenu. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Excusez-moi de vous rafraîchir la mémoire, messieurs, mais, si vous le permettez, j'irai jusqu'au bout ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Nouvelles interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette indexation prévoit que la taxe intérieure sur les produits pétroliers augmente comme le barème de l'impôt sur le revenu et, plus précisément, comme la septième tranche de ce barème.

M. André Laignel. Faites un geste, supprimez-la !

M. le ministre chargé du budget. Cette disposition législative a été appliquée au début des deux années 1984 et 1985. Au moment du débat sur la loi de finances pour 1986, le précédent gouvernement a proposé à la précédente Assemblée nationale de voter une disposition - l'article 22 de la loi de finances pour 1986 - prévoyant de reporter la date d'application de cette mesure non pas au premier mois de l'année 1986, comme il eût été normal et comme cela avait été pratiqué en 1984 et en 1985, mais au 15 avril 1986. (*Huées sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Sans faire de procès d'intention, je crois pouvoir dire que le choix de cette date n'était pas tout à fait innocent. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

La question qui s'est ensuite posée à l'actuel gouvernement était de savoir s'il convenait de toucher à la fiscalité pétrolière (*Ah ! sur les bancs du groupe socialiste*) compte tenu de l'accélération de la baisse du prix du pétrole. Le Gouvernement, dans son souci d'écarter tout ce qui peut nuire à la lutte contre l'inflation (*Rires sur les bancs du groupe socialiste*), a refusé toute augmentation nouvelle de la fiscalité pétrolière.

En conclusion, la hausse que les consommateurs ont constatée à la pompe est de la responsabilité exclusive et totale de la précédente législature. C'est ce que d'aucuns appellent l'héritage ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

IMPOSITION DES GAINS AU LOTO

M. le président. La parole est à M. Hector Rolland. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Louis Gosduff. Vas-y Hector !

M. Hector Rolland. Ma question s'adresse à M. le ministre délégué, chargé du budget. (*Encore ! sur les bancs du groupe socialiste.*)

Tout le bruit que vous faites, messieurs les socialistes, laisse penser que vous oubliez un peu vite les raisons qui vous ont obligés à la fuite. (*Bravo ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Monsieur le ministre, est-il exact que le Gouvernement envisage d'assujettir à l'impôt les gains au loto ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Laignel. C'est un scandale !

M. Hector Rolland. S'il en était ainsi, cela me contrarierait beaucoup ! (*Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur plusieurs bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Voilà une question qui a le mérite de la brièveté !

La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget.

M. Alain Juppé, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du budget. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. Hector Rolland est parfaitement informé : le Gouvernement a bien l'intention de proposer au Parlement d'instaurer un prélèvement progressif sur les gains du loto et du loto sportif. (*Exclamations et protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est une honte !

M. Michel Delebarre. C'est un hold-up !

M. le ministre chargé du budget. C'est une mesure d'équité. (*Nouvelles exclamations sur les mêmes bancs.*)

M. André Fanton. Ces interruptions continues sont inadmissibles !

M. le ministre chargé du budget. Je rappelle en effet que, depuis 1957, c'est-à-dire depuis une trentaine d'années maintenant, les gains sur les jeux de hasard, et plus précisément les gains sur le P.M.U., qui sont exonérés de l'impôt sur le revenu sont passibles d'une retenue à la source effectuée par le P.M.U., qui est progressive et qui peut atteindre 30 p. 100 sur les tranches les plus élevées.

Le changement des habitudes des joueurs a entraîné des transferts du P.M.U. vers le loto, ce qui a mis le P.M.U. dans une situation financière délicate et a conduit le budget de l'Etat à contribuer à son redressement.

Dans un objectif d'équité, il a paru normal de demander aux joueurs du loto de consentir sur les gains qu'ils réalisaient le même effort que les joueurs du P.M.U. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Fanton. Monsieur le président, ce n'est plus possible !

M. le ministre chargé du budget. Je suis un peu surpris de l'indignation vertueuse de certains. Nous sommes en effet dans une situation économique et sociale fort difficile. (*Vives exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le chômage atteint aujourd'hui les proportions que l'on sait. Plus de 825 000 jeunes sont privés d'emploi. (*Bruit continu sur les bancs du groupe socialiste.*)

Monsieur le président, je ne comprends pas ce déchaînement de véhémence. J'en suis un peu surpris.

M. le président. Messieurs, croyez-moi, vous donnez au pays une fâcheuse idée de vous-mêmes et de l'Assemblée nationale ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. et sur de nombreux bancs du groupe Front national.*)

M. le ministre chargé du budget. Je vous remercie, monsieur le président.

Je terminerai d'un mot en répétant qu'il me paraît conforme à l'équité et à la conception que nous avons de la solidarité nationale de demander à des joueurs dont les gains sont supérieurs à un million de francs de consentir un effort afin de contribuer au plan pour l'emploi des jeunes que le Gouvernement a décidé de lancer. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Laignel. Vous êtes plus généreux à l'égard des fraudeurs !

M. François Loncle. Et vous supprimez l'impôt sur les grandes fortunes !

M. le président. Mes chers collègues, comment pouvez-vous vous laisser aller à de pareils débordements ? (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jacques-Roger Machart. Et le groupe U.D.F. hier soir, monsieur le président ?

M. le président. Préférez-vous que la séance continue ou qu'il n'y ait plus de questions ?

M. François Loncle. Et le droit de réponse aux provocations ?

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Front national (R.N.), qui dispose de dix minutes.

DECISION DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF CONDAMNANT UNE DELIBERATION DE LA VILLE DE PARIS : POLITIQUE DE PREFERENCE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Jean-François Jalkh.

M. Jean-François Jalkh. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, j'aimerais aborder un sujet qui occupait tous les esprits pendant la campagne électorale mais que plus personne ne considère aujourd'hui comme une priorité dans la nouvelle majorité. Il s'agit - vous le devinez - de l'immigration.

Il ne suffit pas de soulever sur les tribunes électorales ce vrai problème posé par le Front national ; il faut surtout ne pas le laisser retomber par terre une fois le scrutin terminé. Pour parler comme qui vous savez, je dirai du phénomène de l'immigration qu'il constitue un problème « fondamentalement fondamental ».

Le tribunal administratif de Paris vient d'annuler la décision de la ville de Paris d'exclure les étrangers non membres de la Communauté européenne du bénéfice de l'allocation de congé parental d'éducation qu'elle accordait aux familles nombreuses. Motif invoqué par le tribunal : il fallait qu'une telle disposition découlât d'une loi.

Monsieur le ministre, êtes-vous prêt, sans attendre l'arrêt du Conseil d'Etat, à vous engager devant les Français à déposer un projet de loi instituant le principe de préférence nationale en matière de prestations familiales ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

Nous attendons votre réponse avec d'autant plus d'intérêt que la plate-forme de gouvernement R.P.R.-U.D.F. s'est refusée à reprendre les termes du programme du R.P.R., qui entendait réserver les prestations à finalité démographique aux nationaux.

M. Guy Ducloné. Aussi racistes les uns que les autres !

M. Jean-François Jalkh. Vous ne nous avez pas habitués, messieurs, à faire la part trop grande à votre partenaire U.D.F., mais force est de constater que vous lui permettez parfois quelques audaces !

Monsieur le ministre, quelles sont les véritables intentions du Gouvernement s'agissant de la préférence nationale en matière de prestations familiales ? Si elles ne répondaient pas à notre attente, nous serions une fois de plus amenés à être des précurseurs en déposant une proposition de loi sur ce sujet. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur le député, comme chacun le sait, la ville de Paris a souhaité apporter sa contribution à la politique démographique dont ce pays a un si urgent besoin en complétant le dispositif existant en matière de prestations familiales par l'institution d'une allocation de congé parental d'éducation. Elle a défini cette prestation à objectif résolu-ment démographique dans le cadre des pouvoirs que paraissait lui conférer la loi de décentralisation du 7 janvier 1983. Elle en a ouvert le bénéfice à ses administrés de nationalité française, ressortissants de la Communauté économique européenne, réfugiés et apatrides.

Le tribunal administratif de Paris, par un jugement du 19 mars 1986, a annulé l'article 7 de la délibération du conseil de Paris portant réforme de l'allocation de congé parental d'éducation. La ville de Paris a fait connaître son intention de faire appel de ce jugement devant le Conseil d'Etat.

Il n'est pas dans les habitudes d'un gouvernement soucieux de respecter le principe de la séparation des pouvoirs d'intervenir directement ou indirectement dans le déroulement d'une procédure contentieuse ou judiciaire.

M. Michel Colinat et M. Pierre Mazeaud. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Le principe de l'indépendance de l'autorité judiciaire est inscrit dans la Constitution, le Gouvernement entend le respecter. (*Très bien ! sur les bancs du groupe du R.P.R.*)

Vous comprendrez, dans ces conditions, que je n'aie aucun commentaire à faire sur une décision de justice ainsi frappée d'appel, dont il appartiendra au Conseil d'Etat et à lui seul d'apprécier le bien-fondé en droit. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe Front national.*)

M. Jean-Louis Goeduff. C'est ça le changement !

CONTRADICTIONS DES DECLARATIONS MINISTERIELLES SUR LA POLITIQUE UNIVERSITAIRE

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Martinez.

M. Jean-Claude Martinez. Monsieur le ministre de l'éducation nationale, la communauté universitaire est inquiète, pour ne pas dire déçue. Il semble, en effet, que la cohabitation entre les trois membres du Gouvernement chargés de la politique universitaire ne soit pas excellente, et j'en veux pour preuve les faits suivants.

Ici même, M. le Premier ministre a annoncé, de façon très positive, l'abrogation de la loi Savary. L'orientation politique, décidée par les collaborateurs de M. le Premier ministre à Matignon, est très bonne. Mais, vos premières déclarations, pour le moins intempestives, monsieur le ministre de l'éducation nationale, nous ont quelque peu inquiétés. En termes de garage, on dirait que c'était une période de rodage. (*Rires sur les bancs du groupe Front national.*)

Vous vous êtes rattrapé, et c'est tout à votre honneur, lors de votre conférence de presse au cours de laquelle vous avez annoncé l'abrogation de la loi Savary. Chacun sait que la mansuétude du Seigneur est très grande pour le pécheur qui s'est repenti ; je vous en donne donc acte.

Seulement il se trouve que l'incertitude est réapparue. Tout récemment, en effet, le 17 avril, M. le ministre chargé de l'enseignement supérieur, qui présidait la conférence des présidents d'universités, a indiqué que rien n'était encore décidé, ni quant à la date de l'abrogation de la loi Savary ni quant au contenu des textes de remplacement. Il a même dit en substance, pardonnez-moi, monsieur Monory : « le patron, c'est moi ; c'est moi qui viserais les textes ». Autrement dit, le texte déposé ici par M. Messmer, par M. Foyer, par M. Barre, par M. Giscard d'Estaing, n'est que de la rouspie de parlementaires. (Sourires.)

Je vous demande donc, monsieur le ministre de l'éducation nationale, deux éclaircissements.

Premièrement, allez-vous, d'ici au mois de juin, déposer un texte pour abroger cette loi Savary dont je rappelle qu'elle est refusée par plus de la moitié des universités françaises, dont les plus prestigieuses.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est faux !

M. Jean-Claude Martinez. Aix-Marseille III, Paris II, Aix-Marseille II et bien d'autres.

Tous les textes de remplacement, monsieur le ministre de l'éducation nationale, sont prêts, Mme Alliot-Marie et M. Foyer ont participé à leur élaboration. Je vous demande de ne pas les mettre sur une voie de garage. (Sourires.)

Deuxièmement, monsieur Monory, vous avez maintenu au ministère de l'éducation nationale, dans des postes clefs, avec délégation de signature, les pères putatifs de la loi Savary. Je dis « putatifs » sans « dé-construction » sémantique. (Rires sur les bancs du groupe Front national.) Or ce sont des hommes qui, pendant des années, ont appliqué cette loi avec l'esprit le plus sectaire. Pensez-vous, monsieur le ministre, qu'ils vont pratiquer une I.V.S., une interruption volontaire de loi Savary ? (Rires.)

Il faut que vous agissiez. Sinon, vous le savez, les universités sont frondeuses et les étudiants irrévérencieux. Ils vont se souvenir de Zazie dans le métro, monsieur le ministre, et ils vont vous dire : « Tu causes, tu causes, c'est tout ce que tu sais faire ! » (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.)

M. le président. M. Martinez j'appelle votre attention sur le fait que l'exposé de votre question a duré cinq minutes. Elle a certainement intéressé l'Assemblée, mais si tel était toujours le cas, je ne pourrais, à l'avenir faire passer qu'une seule question du groupe Front national pendant les dix minutes qui lui sont imparties.

La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale, qui va répondre rapidement, j'en suis sûr.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur le président, pour faciliter votre tâche, je vais répondre vite.

Monsieur Martinez, je tiens d'abord à vous rassurer en vous disant que lorsque vous serez ministre, car cela vous arrivera peut-être... (Jamais ! Jamais ! sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.)

M. André Labarrère. La gaffe !

M. le ministre de l'éducation nationale. Je l'ai déjà été pendant quatre ans et je peux vous dire que pas plus aujourd'hui qu'hier je ne suspecte les hauts fonctionnaires de désobéissance à l'égard des ministres. D'ailleurs, ils savent que s'ils n'exécutaient pas la politique que nous souhaitons mener, ils ne resteraient pas longtemps en place, ce qui serait normal. Nous ne mettons donc pas en cause l'environnement des ministres. Dans le passé, j'ai toujours apprécié la qualité des hauts fonctionnaires.

Quant au fond de votre question, les choses sont d'une simplicité biblique.

Vous avez fait référence à une conversation que j'ai eue avec des journalistes trois minutes après mon arrivée dans mon bureau au ministère. Comme il m'avait été demandé ce que j'allais faire de la loi Savary, j'ai répondu que j'allais d'abord dialoguer, pratiquer la concertation, puis légiférer. Peut-être mes propos n'ont-ils pas été traduits ainsi, mais

vous devriez comprendre fort bien qu'un ministre ne peut pas, dès sa prise de fonctions, affirmer qu'il a la science infuse et qu'il va tout changer ! (Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)

En fait, le coup d'envoi de la politique du ministre de l'éducation nationale a été véritablement donné le jour de la conférence de presse à laquelle vous avez fait allusion. En présence du ministre délégué et des deux secrétaires d'Etat auprès du ministre de l'éducation nationale, il a clairement été dit que la loi Savary serait abrogée. Nous avons dû également préciser que, pour éviter toute erreur, pour ne pas faire preuve de précipitation nous consulterions au maximum afin d'accomplir le meilleur travail possible.

Les éminentes personnalités que vous avez citées ont effectué, c'est vrai, un excellent travail et je vous prie de croire que M. Devaquet en tiendra le plus grand compte. Parlementaire pendant presque dix-huit ans, j'ai évidemment le plus grand respect pour le travail de mes anciens collègues.

L'élaboration du projet de loi sera sans doute terminée dans le courant du mois de juin, mais sa discussion dépendra de l'encombrement de l'ordre du jour du Parlement. Notre objectif est de le déposer dans le courant du mois de juin. Nous sommes aujourd'hui le 23 avril. Vous comprendrez que ce délai n'est pas du tout anormal, compte tenu de l'importance de l'affaire.

J'ajoute que ceux qui n'ont pas encore appliqué l'ancienne loi auraient tort de se précipiter pour le faire en ce moment, sachant qu'il va y en avoir une autre. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe communiste, qui dispose de dix minutes.

SUPPRESSION DE 8 000 EMPLOIS A LA S.N.C.F.

M. le président. La parole est à M. Charles Fiterman.

M. Charles Fiterman. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

L'annonce de la suppression, à la S.N.C.F., de 8 000 emplois en moyenne pour 1986, ce qui signifie que 10 000 ou 11 000 emplois seront, en fait, supprimés d'ici la fin de l'année, a suscité une profonde émotion que le groupe communiste partage totalement. Personnellement, j'avais considéré de bonne règle d'observer, quoi que je puisse penser, une certaine retenue à l'égard de l'action de mes successeurs au ministère des transports, mais trop c'est trop !

Ces suppressions d'emplois constitueraient un coup très dur porté au service public. En effet, elles se traduiraient inévitablement par une réduction de l'importance et de la qualité des services offerts aux clients, par la dégradation de l'entretien et, surtout, par la mise en cause des conditions de sécurité. En bref, elles accéléreraient la logique du passé, malheureusement reprise dans le contrat de plan signé l'an dernier : sous prétexte de déficit, on réduit le nombre des emplois ; du coup, on a moins de services, moins de trafic, moins de recettes et, au bout du compte, encore plus de déficit !

C'est exactement ce qui s'est passé pendant des années et des années. Inversement, c'est dans la période où l'on a défendu et fait raisonnablement progresser l'emploi - de 1981 à 1983 - que l'on a pu constater une reprise de l'activité et un début de recul du déficit de la S.N.C.F. En effet, les vraies solutions résident dans l'impulsion du dynamisme commercial, dans la poursuite des investissements, dans la modernisation des structures, dans la valorisation et la mobilisation du personnel de l'entreprise et, enfin, dans l'allègement au moins partiel - ce que je regrette de n'avoir pu obtenir en 1983-1984 - du boulet d'une lourde charge financière relevant de la responsabilité des gouvernements qui, pendant vingt ans, ont failli aux devoirs d'actionnaire de l'Etat.

Je demande donc au Gouvernement d'user de ses prérogatives pour faire rapporter une décision qui va notamment conduire à refuser l'embauche à 500 jeunes qui terminent leur apprentissage en juin et à 1 150 autres en fin de contrat de T.U.C., ce qui n'est guère compatible avec tout ce que j'ai entendu sur l'emploi des jeunes de la part du Gouvernement.

M. Roger Corréze. C'est l'héritage !

M. Charles Fiterman. Je demande de l'on stoppe une politique destructrice d'une entreprise qui est globalement la plus performante du monde en matière de transport ferroviaire. Faute de quoi, il restera aux cheminots et aux usagers à se faire entendre par l'action, comme ils ont commencé à le faire. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports.

M. Jacques Doufflaque, ministre délégué auprès du ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, chargé des transports. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, la question que me pose M. Fiterman est évidemment une très bonne question. *(Sourires.)* Elle aurait été meilleure encore s'il l'avait adressée aux bons destinataires, c'est-à-dire à lui-même d'abord et éventuellement à ses successeurs immédiats. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)* En effet, monsieur le député, il faut faire aujourd'hui, ce qui n'a pas toujours été assez fait au cours des années précédentes.

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre chargé des transports. On a même vu exactement l'inverse voici cinq ans, puisque, entre 1981 et 1983, 26 510 embauches ont été effectuées à la S.N.C.F., alors qu'il n'y en avait nul besoin.

M. Charles Ehrmann. Et voilà !

M. le ministre chargé des transports. Cela ayant été rappelé, je comprends parfaitement l'émotion que suscite une information peut-être insuffisante et c'est la raison pour laquelle je voudrais, si vous me le permettez, rappeler deux points qui me paraissent essentiels.

D'abord il n'y aura aucun licenciement, mais des départs volontaires. Même pour les quelques auxiliaires les départs sont juridiquement possibles depuis 1954, comme l'a fait observer M. Essig, président de la S.N.C.F.

Ensuite, il est évident qu'il ne saurait y avoir de bonne gestion au sein de nos entreprises nationales que dans la mesure où les responsables ont la liberté d'agir et non l'obligation permanente d'être soumis à des impératifs politiques faisant peu de cas des réalités économiques.

En ce qui concerne la S.N.C.F. on part d'un déficit de 8 milliards de francs à la fin de 1983 pour atteindre un objectif affiché, et modéré, de 3,5 milliards de francs de déficit seulement à la fin de cette année.

La S.N.C.F. doit donc adapter ses moyens aux besoins du trafic, comme l'y oblige d'ailleurs le contrat de plan conclu avec l'Etat en avril 1985. Il faut rappeler, en effet, qu'au cours du seul premier trimestre de l'année 1986, le trafic marchandise de la S.N.C.F. a diminué de 8 p. 100. Eh bien, face à une activité qui recule il ne peut pas y avoir de progrès de l'emploi ! *(Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Les mesures de réduction d'effectifs - mais seulement à la suite de départs, je le rappelle - combinées à d'autres économies portant sur les dépenses de fonctionnement et les charges financières, devraient permettre, conformément au contrat de plan, de retrouver l'équilibre des comptes de l'entreprise nationale en 1989. Cette amélioration financière est indispensable à une entreprise dont l'endettement moyen à long terme atteint 75 milliards de francs et le report à nouveau négatif de 1985, 32 milliards de francs.

La politique menée aujourd'hui par l'entreprise est bien la seule qui permettra à la S.N.C.F. de demeurer le grand service que ses clients et ses usagers connaissent et apprécient. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

GENOCIDE ARMENIEN DE 1915

M. le président. La parole est à M. Guy Ducoloné.

M. Guy Ducoloné. Monsieur le président, l'an dernier, comme lors d'années précédentes, j'ai interrogé le Gouvernement sur le fait que le Premier ministre turc, Turgut Ozal, venait de dire, - c'était il y a un an - qu'il n'y avait pas eu de massacre des Arméniens en 1915.

La réponse à mon indignation ne m'avait pas satisfait.

Or, la semaine dernière - et c'est pourquoi je voulais interroger M. le Premier ministre - ce même dirigeant turc a été reçu par M. Chirac qui a déclaré qu'il entendait améliorer les relations entre les deux pays.

La franchise n'est peut-être pas diplomatique, mais elle est souvent indispensable. C'est pourquoi je demande au Gouvernement si, dans la perspective de l'amélioration envisagée, a été abordée avec le Premier ministre turc la question des droits de l'homme dans son pays. *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national et sur divers bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gérard Freulet. Et à Kaboul ?

M. Guy Ducoloné. Je demande si a été abordée la question des droits de l'homme en Turquie *(Kaboul ! Kaboul ! sur les mêmes bancs)* et, plus particulièrement, celle du génocide des Arméniens et de sa reconnaissance par le Gouvernement turc.

M. Patrick Davedjian. Très bien !

M. Jean-Claude Martinez. Et l'Afghanistan ?

M. Guy Ducoloné. En cette veille du 24 avril, le groupe communiste vient de déposer une nouvelle proposition de loi dont l'article unique est ainsi rédigé : « La République française reconnaissant le génocide dont le peuple arménien fut victime en 1915 de la part du Gouvernement ottoman est chargée d'en assurer chaque année la commémoration sur le sol national et d'œuvrer à la reconnaissance par la communauté internationale de ce crime contre l'humanité. » *(Exclamations sur les bancs du groupe Front national.)*

M. Bruno Gollinich. Et Budapest !

M. Guy Ducoloné. Monsieur le président, avant d'en terminer, d'une phrase, pour la deuxième question...

M. Gérard Freulet. Parlez plutôt de Kaboul !

M. Guy Ducoloné. ... je tiens à rappeler qu'au cours de la campagne électorale tous les groupes représentés aujourd'hui, sauf un, ont affirmé leur volonté de voir reconnaître le génocide arménien. *(Protestations sur les bancs du groupe Front national.)*

J'ai participé à des réunions, dans lesquelles se trouvaient également des représentants d'autres groupes dont certains sont devenus députés, et l'un ministre. Tous allaient dans le même sens. Il est vrai que ne figurait pas dans ces délégations, dans ces assemblées, ceux qui sont révoltés aux noms qui se terminent en *ian*, en *er*, ou en toute autre consonnance étrangère. *(Protestations sur les bancs du groupe Front national.)*

Le Gouvernement entend-il inscrire la proposition de loi du groupe communiste à l'ordre du jour prioritaire de l'Assemblée nationale. *(Applaudissements sur les bancs du groupe communiste et sur quelques bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs du groupe Front national.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires étrangères.

M. Jean-Bernard Raimond, ministre des affaires étrangères. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, c'est, en effet, un très grand drame qu'a vécu la communauté arménienne de l'Empire ottoman il y a maintenant soixante et onze ans.

La position du Gouvernement est, à ce sujet, fondée sur trois éléments.

D'abord, un sentiment profond de très grande sympathie et de très grande considération pour les victimes de ce drame et pour leurs familles. Ce sentiment a une signification particulière, à la veille de l'anniversaire du 24 avril 1915.

Ensuite, une réaction de justice : notre pays ne saurait imputer au peuple et au Gouvernement turcs d'aujourd'hui la responsabilité du massacre des Arméniens, il y a soixante et onze ans, et encore moins apporter son soutien à des revendications menaçant l'intégrité de la République turque.

Enfin, une attitude très claire concernant certains actes dont les auteurs se réclament de la cause arménienne. Le Gouvernement ne peut en effet que condamner, avec la plus grande fermeté, les actes de terrorisme commis ces dernières années par certains groupes qui ne sauraient représenter une

communauté ayant contribué, par sa culture, son labeur et son sang, à la défense, au développement et à l'épanouissement de notre pays.

M. Guy Ducoloné. Les patriotes arméniens apprécieront l'algame !

M. le ministre des affaires étrangères. On ne peut évoquer le problème arménien sans parler de la Turquie, mais nos relations avec la Turquie ne peuvent se résumer à ce problème.

Le Premier ministre turc, M. Ozal, s'est rendu à Paris, du 16 au 18 avril, pour y présider la réunion ministérielle de l'O.C.D.E. Il a été reçu, à cette occasion, par le Premier ministre. J'ai reçu, de mon côté, mon collègue turc.

Ces entretiens ont permis de procéder à un tour d'horizon des relations entre la France et la Turquie, et ont confirmé l'évolution intervenue, au cours des dernières années, dans le sens d'une amélioration des rapports entre Paris et Ankara. Cette évolution est la conclusion logique d'une étude attentive et objective de l'évolution de la situation dans ce pays. En effet, depuis l'instauration en Turquie d'un régime civil en décembre 1983, nul ne peut nier les progrès que le Gouvernement d'Ankara a accomplis sur la voie d'un retour à la démocratie. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national. - Exclamations sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Robert Montdargent. Croyez-vous vraiment ?

M. Charles Fiterman. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe Union pour la démocratie française, qui dispose de vingt-cinq minutes.

FISCALITE DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT ET DES SICAV DE TRESORERIE

M. le président. La parole est à M. Edmond Alphandéry.

M. Edmond Alphandéry. Monsieur le ministre d'Etat, l'Assemblée nationale vous a entendu hier. Le maître-mot de votre politique, c'est la confiance.

Depuis votre arrivée au pouvoir, vous avez, je le crois sincèrement, atteint votre objectif. L'opinion publique a réagi favorablement aux mesures que vous avez proposées. Le marché financier s'est assez bien comporté avec cependant une faiblesse la semaine dernière, sur laquelle il serait utile que vous fournissiez des explications à l'Assemblée nationale.

Jeudi dernier, en effet, la bourse a connu une certaine agitation à l'annonce par le Gouvernement de dispositions fiscales relatives aux fonds communs de placement en rotation lente des entreprises et aux Sicav de trésorerie. Ces titres sont détenus par des dizaines de milliers d'entreprises et par des centaines de milliers d'épargnants qui sont, j'en suis sûr, nombreux à nous écouter en ce moment.

Le Gouvernement envisage de taxer à l'impôt sur le revenu le rendement de ces obligations sur toute leur période de détention et non pas seulement au moment de la perception du coupon.

Après une période d'affolement, le calme est revenu sur le marché financier. Il n'empêche, monsieur le ministre d'Etat, que vous touchez là à un domaine particulièrement explosif.

Les Sicav de trésorerie représentent une somme de plus de 300 milliards de francs et les fonds communs de placement un montant de plus de 60 milliards de francs. Ce sont des placements très volatiles qui sont particulièrement sensibles au rendement et donc aux dispositions fiscales qui les concernent.

Dans un marché où les taux d'intérêt sont orientés à la baisse, qui fonctionne donc essentiellement grâce à des plus-values en capital et qui est au surplus alimenté par des capitaux provenant de l'étranger, il n'y a pas de graves risques à court terme. Toutefois, nous ignorons comment les choses peuvent évoluer.

La remise en cause de la fiscalité de ce type de placement doit, me semble-t-il, monsieur le ministre d'Etat, être insérée dans un programme d'ensemble de stabilisation de notre marché financier. C'est pourquoi il serait utile que vous situiez cette réforme dans le cadre d'une réorientation globale des circuits financiers. Je pense au placement des titres des entreprises que vous allez dénationaliser et à la nécessité de réanimer le marché des actions et de permettre aux banques de rémunérer les dépôts à vue.

Monsieur le ministre d'Etat, vous avez mis le doigt, par le biais d'une réforme fiscale au demeurant nécessaire, sur un problème d'une importance considérable. Selon les mesures d'accompagnement que prendra le Gouvernement, cette réforme peut-être soit le début d'un assainissement et d'une stabilisation du marché financier français, soit à l'origine de risques accrus pour l'épargnant.

Voilà pourquoi je souhaite que dans le cadre de la nouvelle politique économique que vous mettez en œuvre, et dont nous approuvons pleinement les orientations, vous nous exposiez, à l'occasion d'une explication sur ces dispositions fiscales, la politique de l'épargne que vous entendez poursuivre. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs, le souci exprimé par M. Alphandéry est totalement le mien. Je dois cependant donner des explications au sujet des mesures récentes qui ont été proposées à l'Assemblée et dont je souhaite ardemment qu'elles soient votées.

Les deux mesures correctrices que nous avons proposées concernent la fiscalité des Sicav et des fonds communs de placement. Elles ont pour objet de permettre une taxation des revenus obligataires dans des conditions de droit commun.

Elles complètent les autres mesures de la réforme de la fiscalité de l'épargne qui sont les plus importantes : la baisse à 45 p. 100 du taux de l'impôt sur les sociétés sur les bénéfices distribués et l'harmonisation des abattements sur les revenus d'actions et d'obligations en matière d'impôt sur le revenu.

Nul ne peut contester, et vous ne l'avez pas fait, monsieur Alphandéry, ces propositions sur le fond. Elles n'ont pas pour objet de « durcir » la fiscalité qui s'applique à l'épargne investie en obligations mais elles tendent à rétablir une fiscalité normale sur ces produits, c'est-à-dire soit l'impôt sur le revenu des personnes physiques, soit le prélèvement libératoire de 26 p. 100.

Il ne s'agit donc en l'espèce que de mettre fin à une source d'évasion fiscale qui ne pouvait être admise lorsqu'elle était organisée par les gestionnaires d'organismes de placement collectif qui tiraient parti au maximum de la faculté, parfaitement légale au demeurant, qui leur était offerte.

Ces mesures correctrices étaient sinon espérées du moins attendues par le marché depuis très longtemps. Il est vrai toutefois que leur annonce a provoqué une assez vive réaction sur le marché obligataire, réaction certainement excessive que l'on peut attribuer, je crois, à la baisse très rapide des taux sur le marché au cours des dernières semaines, baisse qui avait amené un excès de prises de position de certains opérateurs. Conforté par le maintien de perspectives générales de baisse des taux d'intérêt que j'ai rappelées tout à l'heure et par une analyse plus objective de la part des opérateurs, le marché s'est retourné depuis le début de la semaine et a complètement effacé cette réaction initiale quelque peu irrationnelle.

Contrairement aux indications qui ont été données par certains organes de presse, cette opération a été conduite avec une grande maîtrise technique. Les opérateurs ont été prévenus dès le mercredi soir, après mon audition par la commission des finances de votre assemblée et après la fermeture de la Bourse, et toutes les explications et tous les éclaircissements ont pu leur être donnés. En outre, diverses précautions ont été prises pour que le marché se rééquilibre dans les délais les plus brefs, ce qui s'est effectivement produit sans qu'il y ait eu besoin d'intervenir à contre-courant.

En définitive, ces mesures permettront de conforter la croissance du marché obligataire en la faisant reposer sur des bases plus vraies et sur une meilleure stabilité des placements.

Quant à la réorientation globale de nos circuits financiers - que nous appelons tous deux de nos vœux et qui concernera, par exemple, une meilleure fiscalité respective des actions et des obligations, elle fera l'objet des réflexions prioritaires du Gouvernement dans les semaines qui viennent, comme je crois l'avoir exposé également devant la commission des

finances de l'Assemblée nationale. Votre assemblée et cette commission en seront aussitôt informées. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

ATTITUDE DU GOUVERNEMENT FRANÇAIS FACE AUX MESURES DE RÉTORSION COMMERCIALE DÉCIDÉES PAR LES ÉTATS-UNIS

M. le président. La parole est à M. Ladislas Poniatowski.

M. Ladislas Poniatowski. Ma question s'adresse à M. le ministre chargé du commerce extérieur.

Le président des États-Unis vient d'annoncer son intention de prendre des mesures de rétorsion commerciale à l'encontre de la Communauté économique européenne à partir du 1^{er} mai. Il entend ainsi compenser les pertes que subissent les exportateurs américains de produits agricoles, à la suite de l'entrée de l'Espagne et du Portugal dans le Marché commun. Une telle mesure de rétorsion frappera, dans un premier temps, les agriculteurs et les régions françaises qui produisent du vin, des fruits et des produits laitiers.

Cette politique américaine me paraît en contradiction avec les accords de commerce internationaux auxquels les États-Unis, comme la France, participent. J'ajoute que ces mesures risquent de lancer nos deux continents dans une guerre commerciale préjudiciable à l'un comme à l'autre et contraire aux idées libérales qui nous sont communes.

Quelles sont, monsieur le ministre, les positions du Gouvernement français et de la Communauté européenne devant cette menace ? Ne pensez-vous pas que seule une négociation globale portant à la fois sur les produits agricoles et sur les produits industriels permettrait à l'Europe et aux États-Unis de sortir de cette impasse ? *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur.

M. Michel Noir, ministre délégué auprès du ministre de l'économie, des finances et de la privatisation, chargé du commerce extérieur. Monsieur le député, la tension dans les relations commerciales entre les États-Unis et les pays européens est en effet grave. La France, comme ses partenaires européens, considère que l'attitude américaine n'est ni acceptable juridiquement, ni justifiée économiquement.

Juridiquement, l'annonce unilatérale de mesures de rétorsion commerciale constitue une violation flagrante des règles du G.A.T.T., que même des préoccupations électorales ne sauraient justifier.

Économiquement, les préjudices subis par les agriculteurs américains sur leurs exportations vers l'Espagne et le Portugal ne sont pas du tout de l'ampleur annoncée. En outre, ils seront manifestement plus que trois fois compensés par les avantages obtenus pour les produits industriels américains.

Dans cette affaire, le gouvernement français soutient activement la position communautaire, comme il l'a manifesté clairement voilà deux jours à Luxembourg.

La position européenne est faite d'ouverture et de fermeté : ouverture, puisque depuis plus de quatre mois, la Commission de Bruxelles - conformément aux règles du G.A.T.T. - a proposé que s'ouvrent des négociations globales afin d'examiner les compensations éventuelles entre les avantages et les inconvénients liés à la modification de l'union douanière pour l'Espagne et le Portugal - mandat d'ailleurs été donné lundi à Luxembourg à la Commission pour mener cette négociation ; ouverture mais aussi fermeté, car la mise en œuvre de mesures unilatérales américaines serait inacceptable et entraînerait immédiatement une riposte graduée, sous la forme de contre-mesures « équivalentes » - ce dernier adjectif, ajouté sur proposition de la France il y a deux jours à Luxembourg, ayant, vous l'aurez relevé, toute son importance.

Il est donc clair - et j'espère que nos amis américains l'ont bien compris depuis les rencontres que nous avons eues avec eux, M. le ministre d'Etat, M. le ministre des affaires étrangères et moi-même lors de la réunion de l'O.C.D.E. qui s'est tenue la semaine dernière - que s'il y a des mesures de rétorsion américaines il y aura contre-mesures de rétorsion européennes et que s'il y a une liste américaine de produits frappés de contingentement ou de droits de douane dans le domaine agricole il y aura contre-liste européenne de produits agri-

coles frappés de droits de douane et de contingentement. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

J'ose espérer, toutefois, que la « guerre du vin » n'aura pas lieu. Il serait en effet difficile de trouver quelque cohérence dans la position de notre partenaire d'outre-Atlantique qui se montre très pressant pour que s'ouvrent très prochainement de nouvelles négociations commerciales allant dans le sens d'une plus grande libéralisation des échanges, si, dans le même temps, il donnait le spectacle curieux et, permettez-moi de le dire, absurde, d'une guerre ouverte à coups de vins et spiritueux, de soja ou de *corn gluten feed*.

En conclusion, monsieur le député, je formulerai deux remarques.

D'une part, le gouvernement français souhaite que cette attitude raisonnable d'ouverture et de fermeté ramène à la raison notre partenaire.

D'autre part, il ne faut pas se cacher que les initiatives prises par les États-Unis ne manqueraient pas d'avoir une incidence certaine sur le climat dans lequel pourront être préparées les prochaines échéances internationales dans le domaine commercial. Le gouvernement français regretterait une dégradation de ce climat mais il saurait, le cas échéant, y faire face et en tirer toutes les conséquences. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

DEMANTELEMENT DES MONTANTS COMPENSATOIRES NEGATIFS

M. le président. La parole est à M. Sébastien Couepel.

M. Sébastien Couepel. Ma question s'adresse à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

Notre agriculture, s'agissant notamment des productions hors sol, est au bord de la faillite, et le mot n'est pas trop fort.

La dévaluation de notre monnaie, qui a fait suite au dernier réajustement monétaire, a fait souffler un vent d'optimisme quant au relèvement potentiel des prix agricoles. Or la mise en place de montants compensatoires monétaires négatifs non seulement empêche le relèvement des prix à la production mais pénalise lourdement et injustement les entreprises agro-alimentaires françaises *(Rires et applaudissements sur les bancs du groupe socialiste)* donc les producteurs.

Tout, monsieur le ministre d'Etat, doit ainsi être mis en œuvre pour obtenir le démantèlement complet des montants compensatoires monétaires négatifs. C'est une nécessité absolue. *(Oui ! oui ! sur les mêmes bancs.)* La suppression totale des montants compensatoires monétaires négatifs est d'ailleurs pratiquement sans incidence puisqu'elle atteint moins de 0,5 p. 100 sur les prix à la consommation.

Leur maintien, à quelque niveau que ce soit, provoquera en revanche des réactions violentes proportionnelles aux espoirs que le monde paysan a mis dans la nouvelle majorité. *(Bravo ! bravo ! sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs du groupe U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation.

M. Edouard Balladur, ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Monsieur le président, mesdames, messieurs les députés, M. François Guillaume se trouve à Luxembourg depuis deux jours... *(Ah ! ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Charles Ehmann. Ce n'est pas normal ?

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. ... où il mène une difficile négociation avec nos partenaires européens. Je tiens, en présentant ses excuses à l'Assemblée, à lui manifester la solidarité de l'ensemble du Gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

J'en viens à la question de M. Couepel.

Les ministres de l'agriculture reprennent leurs travaux cet après-midi dans l'espoir de trouver un accord sur les prix agricoles...

M. Jean-Hugues Colonna. L'espoir fait vivre !

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. ... et de parvenir à un démantèlement des montants compensatoires.

M. François Patriet. Combien ?

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. Si je ne peux donc vous donner déjà les résultats d'une négociation en cours, je peux vous indiquer les intentions du gouvernement français.

Nous avons demandé à nos partenaires le démantèlement le plus large possible des montants compensatoires...

M. Didier Chouat. Pourquoi les avoir créés ?

M. le ministre d'Etat, chargé de l'économie, des finances et de la privatisation. ... afin que nos producteurs, notamment les éleveurs, ne soient pas pénalisés. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Nous en venons aux questions du groupe socialiste, qui dispose de trente-cinq minutes.

REFORME DES LYCEES

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Chevènement.

M. Jean-Pierre Chevènement. Ma question s'adresse à M. le ministre de l'éducation nationale.

Monsieur le ministre, vous aviez annoncé qu'il n'y aurait pas de réforme Monory et j'avais eu l'occasion de vous répondre que la gauche vous jugerait sur pièces.

Après avoir annoncé l'abrogation de la loi sur l'enseignement supérieur, dite loi Savary, vous avez envisagé, hier, celle de la réforme sur les lycées, abrogation qui n'était pas prévue dans la plate-forme électorale sur la base de laquelle l'ancienne opposition s'est fait élire.

Monsieur le ministre, à l'éducation nationale, il est plus facile de défaire que de créer. Vous aurez l'occasion de le constater. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jacques Baumel. Vous pouvez en parler !

M. Jacques Toubon. Vous parlez d'or ! Vous nous avez montré comment on faisait !

M. Roland Nungesser. C'est une autocritique !

M. Jean-Pierre Chevènement. Vous avez ajouté que vous conserviez l'objectif de porter 80 p. 100 d'une classe d'âge au niveau du baccalauréat. Je m'en réjouirais si vous vous en donniez les moyens. Mais qu'est-ce qu'une politique dont on ne prend pas les moyens, sinon une velléité ? *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Jean-Charles Cavallé. C'est une autocritique !

M. Jean-Louis Gosduff. Il faut compenser vos déficiences !

M. Roland Nungesser. C'est exactement ce que fut la politique socialiste dans tous les domaines !

M. Jean-Pierre Chevènement. La réforme des lycées était - je crois pouvoir le dire - conforme à l'intérêt général et son élaboration s'est faite en dehors de tout esprit partisan. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Tout le monde reconnaît que les mathématiques jouent un rôle excessif dans la sélection des élèves et que la diversification des filières d'excellence est souhaitable, comme l'ont indiqué les professeurs du Collège de France. Tel était d'ailleurs l'objectif de notre réforme qui tendait à créer des filières d'excellence en lettres classiques, en langues vivantes, en économie, en biologie afin que les élèves soient plus nombreux dans les lycées.

Alors, monsieur le ministre, ma question est la suivante : quelle est la logique de la décision que vous avez prise ?

Peut-être n'avez-vous pas encore d'idées précises sur ce que vous ferez dans les lycées. L'incertitude quant au contenu de la loi sur l'enseignement supérieur n'est pas un argument suffisant. Il s'agit simplement de donner des gages à des lobbies ou à des groupes de pression. *(Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Philippe Auberge. Ça, vous connaissez !

M. Jean-Pierre Chevènement. A mon sens, c'est grave. C'est grave parce que la politique de l'éducation nationale ne peut pas être soumise à des à-coups. Ainsi, reporter d'un an la mise en œuvre des nouveaux programmes de mathéma-

tiques qui avaient été revus dans un sens moins abstrait, moins formel, fait perdre du temps. C'est grave aussi parce que le gel des expérimentations de secondes à options montre que l'on n'entend pas tenir compte davantage des motivations des jeunes. Et c'est grave surtout, parce que retarder ou refuser, comme je le crois, la réforme des lycées - car dans un an, où sera ce gouvernement ? - c'est refuser de prendre les moyens d'accueillir 80 p. 100 des jeunes dans les lycées, c'est tourner le dos aux exigences de la modernisation du pays.

C'est donc la première hypothèse, monsieur le ministre : vous n'avez pas encore d'idée sur ce que vous ferez.

M. Jacques Toubon. La question !

M. Jean-Pierre Chevènement. Ou bien vous avez des idées, et c'est la deuxième hypothèse. Et, dans ce cas, nous aimerions savoir lesquelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'éducation nationale.

M. René Monory, ministre de l'éducation nationale. Monsieur Chevènement, j'attendais votre question, qui est effectivement d'actualité.

Tout d'abord, il est vrai que je ne suis pas venu au ministère de l'éducation nationale avec la volonté de faire une réforme Monory. Mais je suis venu avec la volonté de procéder aux changements qui me paraîtront nécessaires. Ce n'est pas parce qu'on déclare qu'on ne veut pas nécessairement attacher son nom à telle ou telle réforme qu'on ne doit plus rien faire.

J'ai beaucoup consulté, depuis un mois, à l'extérieur et à l'intérieur de la maison, pour me faire une idée, et j'ai été relativement surpris de constater que la réforme des lycées suscitait dans les syndicats - et qu'on ne parle pas de groupes de pression - une grande interrogation. En interrogeant les inspecteurs généraux, les recteurs, les inspecteurs d'académie, les directeurs, j'ai encore senti la même interrogation. Et comme j'avais déclaré dès le départ que j'essaierais de dialoguer et de mener la concertation, il m'a semblé nécessaire de pousser celle-ci un peu plus loin en ce qui concerne les lycées.

Beaucoup de corps m'ont exprimé leur inquiétude, et l'on verra au fil des consultations que je vais commencer. Je ne vous dirai pas aujourd'hui ce que nous allons faire, mais je vais vous exposer la méthode. Nous commençons aujourd'hui une large consultation...

M. François Loncle. N'importe quoi !

M. le ministre de l'éducation nationale. ... peut-être dans des secteurs que vous avez déjà vous-même explorés, peut-être dans d'autres.

Il y a longtemps que je dis qu'il faut faire en sorte que, en l'an 2000, 80 p. 100 d'une classe d'âge soit du niveau du baccalauréat. *(Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)*

Il faut annoncer un certain nombre de choses, et tenter de se donner les moyens de les réaliser.

M. François Loncle. C'est du vent, tout ça !

M. le ministre de l'éducation nationale. Premier obstacle, et je m'adresse aux élus locaux : aujourd'hui, cette ambition relève pour une part des conseils régionaux et de leurs présidents. En effet, la loi de décentralisation fait que le transfert des compétences dans le domaine des constructions scolaires, effectif depuis le 1^{er} janvier 1986, nous lie pieds et poings pour la construction des places de lycées nécessaires si l'on veut que la réforme aboutisse. J'ai toujours dit dans mes différents discours que lorsque j'annoncerai des mesures j'essaierai de me donner les moyens de les mettre en œuvre. Dans les prochains jours, je vais réunir, s'ils sont d'accord, les présidents de conseils régionaux pour voir comment on peut, avec eux, lancer un plan de 100 000 places de lycées, faute de quoi nous ne réussirons pas la réforme. Je suis, messieurs les présidents de conseils régionaux, entre vos mains pour concrétiser cette ambition.

M. Jacques Méhéeu. Pas une seule construction en Ile-de-France ! Zéro lycée en Ile-de-France cette année !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il faudra trouver les moyens, et il incombe aujourd'hui aux conseils régionaux de choisir telle ou telle priorité.

Par ailleurs, il me semble que la remise en cause de la loi sur l'enseignement supérieur aura une influence directe sur la réforme des lycées.

Je n'ai pas dit qu'il n'y aurait pas de réforme. Après avoir examiné votre réforme...

M. Henri Emmanuelli. Vous la mettez dans votre poche ! (Protestations sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le ministre de l'éducation nationale. Dans quelle poche, monsieur Emmanuelli ? Vous n'êtes plus aux finances pour mettre des choses dans vos poches ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. le président. Monsieur Emmanuelli, je vous en prie, ne recommencez pas !

M. le ministre de l'éducation nationale. Il ne s'agit pas aujourd'hui de faire croire à l'opinion qu'il n'y aura pas de réforme des lycées. En effet, pour atteindre notre objectif, il est nécessaire qu'il y ait davantage d'options. Peut-être faudra-t-il affiner un peu plus notre réflexion.

Je ne remets pas en cause la réforme des classes de seconde ; je diffère seulement d'un an son application. J'abroge la loi pour en faire une autre. Je ne remets donc pas en cause la réforme ; je la modifie, et vous avouerez que pour un successeur qui n'a pas été élu par les mêmes électeurs que vous, il n'est pas anormal de modifier quelque chose. C'est le contraire qui serait anormal.

Il me semble important de prévoir ce qui se passera dans notre pays dans les dix ou quinze ans à venir. L'évolution technologique est telle qu'une très grande concertation est aujourd'hui nécessaire pour appréhender les véritables problèmes.

Enfin, je ne remets pas en cause la réforme des bacs professionnels qui verra le jour à l'heure prévue.

Ne me faites donc pas de procès d'intention. J'ai des ambitions extrêmement importantes pour l'enseignement, celles de la qualité, de la déconcentration, de la rencontre avec la vie, le travail et l'économie.

M. François Loncle. C'est de la bouillie pour les chats !

M. le ministre de l'éducation nationale. Pardonnez au nouveau ministre d'avoir envie d'ajouter quelque chose - peut-être une amélioration, mais l'on verra bien - à la réforme que vous aviez préparée. Je voulais, car cela me paraît nécessaire aujourd'hui, me laisser un temps de réflexion. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. François Loncle. C'est nul !

POLES DE CONVERSION

M. le président. La parole est à M. Jacques Badet

M. Jacques Badet. Monsieur le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, afin d'assurer la reconversion industrielle de quinze régions touchées plus que d'autres par les mutations industrielles, le Gouvernement précédent, par décision du conseil des ministres du 8 février 1984, complétée par des mesures adoptées les 22 et 29 mars de la même année, a créé les pôles de conversion. Leur mise en œuvre a permis d'engager des actions prioritaires dans les régions où l'industrie jadis dominante était en déclin, en coordonnant des actions des services de l'Etat au niveau local, en favorisant les conditions d'un renouveau industriel, en permettant la participation active de tous les partenaires de la vie locale et, enfin, en accordant une aide renforcée et accélérée aux entreprises.

Ces dispositions, monsieur le ministre, ont commencé à porter leurs fruits, et je peux en témoigner. Un certain nombre de dossiers restent cependant en suspens. Pourriez-vous nous indiquer quelles sont vos intentions ? Poursuivrez-vous les actions entreprises pour revitaliser les quinze régions concernées ? (Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. La parole est à M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports.

M. Pierre Méhaignerie, ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Monsieur le député, les régions comme les hommes ont beaucoup souffert de la formidable chute du nombre des emplois que nous connaissons depuis quatre ans. (Protestations sur les bancs du groupe socialiste. - Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. François Patriat. Ce n'est pas digne de vous !

M. François Loncle. Et sous le septennat de Giscard ?

M. Jean-Hugues Colonna. Et avant 1981 ?

M. François Loncle. Soyez honnête !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Ce sont 600 000 emplois qui ont été perdus depuis cinq ans (Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste) et la France a enregistré une diminution du nombre d'hommes et de femmes au travail qu'elle n'avait jamais connue auparavant, puisque le nombre de personnes actives en France est passé de 21,6 millions à 21 millions seulement. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. le président. Mes chers collègues, je vous prie de bien vouloir écouter la réponse, sinon M. le ministre se dispensera de répondre !

M. François Loncle. C'est de la malhonnêteté ! Répondez correctement ! C'est de la provocation !

M. Gabriel Kasperelt. Ce sont des gens mal élevés !

M. le président. Pas de bruit non plus sur les bancs de la majorité, je vous prie !

M. Olivier Gulcherd. C'est insupportable !

M. André Fanton. Qu'ils se taisent, monsieur le président !

M. le président. On fait ce qu'on peut, monsieur Fanton !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. La politique d'aménagement du territoire, qui a été efficace jusque vers 1975, qui l'était déjà un peu moins entre 1975 et 1980, ...

M. François Loncle. Ah, c'est mieux !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. ... ne l'est plus du tout depuis le début des années quatre-vingts, faute de croissance.

M. Charles Ehrmann. Eh oui !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. C'est la raison pour laquelle les quinze pôles de conversion qui ont été mis en place depuis 1984 avaient pour objectif de concentrer les actions sur un certain nombre de régions qui subissaient plus que d'autres les difficultés.

Cependant, un certain nombre de régions qui auraient mérité de devenir aussi des pôles de croissance n'ont pas été retenues.

M. François Fillon. Exact !

M. le ministre de l'équipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports. Enfin, au cours des deux dernières années, des situations nouvelles sont apparues. Parmi les quinze pôles de croissance, les quinze pôles de reconversion, certains connaissent une évolution positive, alors que d'autres connaissent une véritable hécatombe en ce qui concerne les emplois.

Aussi le moment est-il venu d'établir un bilan, non pas de la politique d'aménagement du territoire, dont les objectifs restent toujours parfaitement valables, mais des moyens de cette politique. Et, à la différence de ce qui s'est passé en 1984, monsieur le député, le Parlement et les régions seront associés à cette réflexion.

Enfin, je rappellerai que la meilleure politique d'aménagement du territoire sera finalement celle qui permettra à la France de retrouver la croissance. Tel est l'objet de la politique du Gouvernement. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Mme Yvette Roudy. Mais comment ?

Loto Sportif

M. le président. La parole est à M. Alain Calmat.

M. Alain Calmat. Ma question, qui s'adresse à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports, sera relative au loto sportif.

M. Roger Corrèze. Il ne devrait pas avoir le droit de parler de cela !

M. Alain Calmat. En envisageant de ramener à 450 millions de francs le plafond de la part allouée au fonds national pour le développement du sport sur les recettes du loto sportif, le Gouvernement et vous-même, monsieur le secrétaire d'Etat, vous apprêtez à porter un mauvais coup aux sportifs français, aux clubs, aux associations sportives et au mouvement sportif tout entier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. Vous êtes « Monsieur 0,2 p. 100 » !

M. Alain Calmat. Après le formidable essor pris par ce jeu, il est apparu que les 300 millions de francs inscrits dans la loi de finances de 1986 seraient largement dépassés. J'avais donc obtenu de Laurent Fabius, dès le mois de janvier de cette année, que le taux de 30 p. 100 pour le sport soit maintenu sans plafonnement, ce qui aurait permis d'obtenir de 800 à 900 millions de francs pour le F.N.D.S. en 1986 au titre du loto sportif. L'engagement en avait été formellement pris devant le bureau du comité national olympique et sportif français par Henri Emmanuelli. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Henri Emmanuelli. Exact !

M. Roger Corrèze. Monsieur 0,2 p. 100 !

M. Alain Calmat. Monsieur le secrétaire d'Etat, vous n'avez pu empêcher le Gouvernement d'amputer de moitié cette formidable ressource nouvelle pour le sport français au profit du budget général.

Vous débutez bien mal...

M. Roger Corrèze. Et vous, vous avez fini bien mal !

M. Alain Calmat. ... en stoppant brutalement l'élan dont aurait bénéficié les clubs et les collectivités territoriales...

M. Jacques Toubon. Assez, c'est indécent !

M. Alain Calmat. ... et en privant les sports de haut niveau des ressources nécessaires à la préparation olympique des Jeux de 1988. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roger Corrèze. Minable !

M. Pierre Mazeaud. C'est indécent ! Vous les avez données à Ligier !

M. Alain Calmat. Cette mesure, monsieur le secrétaire d'Etat, est consternante, mais elle n'est pas surprenante de la part de la majorité actuelle (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Huées sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) ...

M. Roger Corrèze. Fossoyeur !

M. Alain Calmat. ... qui non seulement n'a pas voté la création du loto sportif en septembre 1984, mais qui a refusé régulièrement depuis 1969 la création d'un tel jeu dont le profit principal irait au sport.

M. Gérard Bapt. C'est vrai !

M. Jacques Sourdis. Pas vous, pas ça !

M. Roger Corrèze. Vous avez mis cinq ans pour le créer !

M. Pierre Mazeaud. Les socialistes n'en ont jamais voulu !

M. Alain Calmat. Monsieur le secrétaire d'Etat, ma question est donc la suivante. (*Ah ! sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. Écoutons la question, messieurs !

M. Alain Calmat. Devant le tollé général, dépassant largement les clivages politiques, devant le mécontentement profond du mouvement sportif et des millions de sportifs

français, pouvez-vous vous engager, monsieur le secrétaire d'Etat, à ce que cette mesure soit rapportée dans le projet de loi de finances pour 1987, si par malheur elle était adoptée lors du vote du collectif budgétaire ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. le président. La parole est à M. le secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports.

M. Henri Emmanuelli. Bergelin, on t'a plumé !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat auprès du Premier ministre, chargé de la jeunesse et des sports. La question posée par M. le député Calmat, qui fait d'ailleurs suite à sa dernière intervention publique, me permet de lui apporter quelques précisions qui, je crois, lui seront très utiles. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Depuis cinq ans, le ministère de la jeunesse et des sports, dont j'ai la charge, a perdu, en termes budgétaires, le cinquième de sa capacité. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. N'importe quoi !

M. Roger Corrèze. C'est la faute de Calmat !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le désengagement de l'Etat a été constant. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*) Et pendant les années 1984 et 1985, ce désengagement s'est accentué, ce qui, monsieur Calmat, doit vous rappeler quelques souvenirs.

M. Jean Beaufile. Carton rouge pour Bergelin !

M. Henri Emmanuelli. Monsieur Bergelin, vous n'avez pas de sous, vous mentez !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Le loto sportif, grâce à l'action du mouvement sportif, a été mis en place pour compenser en partie cette large insuffisance.

M. Gérard Collomb. Et vous, vous le pillez !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En 1985, les ressources extra-budgétaires en faveur du sport se sont élevées à 476 millions de francs.

M. Jean-Hugues Colonna. Et alors ?

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. En 1986, même si l'on tient compte d'un éventuel plafonnement des ressources en faveur du F.N.D.S., les ressources extra-budgétaires passeront de 476 millions à 732 millions de francs, ce qui traduit une augmentation supérieure à 50 p. 100 ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs des socialistes.*)

M. Roger Corrèze. Le patineur est un fossoyeur !

M. le président. Messieurs, écoutons la réponse !

M. André Labarrère. On n'entend rien !

M. le président. Vous entendrez si vos amis ne crient pas ! Faisons silence.

Monsieur le secrétaire d'Etat, vous avez la parole et vous seul ! Parlez bien dans le micro. (*Rires.*)

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Si, dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les besoins sont multiples, les mesures envisagées permettent de mener une politique en faveur du sport tout à fait significative.

Par ailleurs, je vous rappelle que le Gouvernement s'est engagé dans un combat sans merci contre le chômage...

Un député du groupe socialiste. Comme à la S.N.C.F. !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. ... et le chômage de la jeunesse en particulier. Nous avons en charge, à l'évidence, la jeunesse sur les stades, mais aussi celle qui piétine devant les guichets de l'A.N.P.E. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette jeunesse est à la recherche d'une nouvelle espérance. C'est un devoir moral qui implique l'ensemble de la nation. Pour sa part, le Gouvernement ne s'y dérobera pas.

Plusieurs députés du groupe socialiste. Il ne répond pas !

M. Christian Bergelin, secrétaire d'Etat. Enfin, je tiens à dire devant la représentation nationale que le plafonnement envisagé est une mesure exceptionnelle. *(Ah ! sur les bancs du groupe socialiste.)* Cette disposition conjoncturelle ne sera donc pas reconduite en 1987. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Plusieurs députés du groupe socialiste. Cela n'avait pas été annoncé !

NOUVELLE-CALÉDONIE

M. le président. La parole est à M. Robert Le Foll.

M. Robert Le Foll. Ma question s'adressait à M. le Premier ministre.

Trois hauts responsables de la police en Nouvelle-Calédonie ont été officiellement avertis, le vendredi 18 avril, de leur mutation en métropole, dans l'intérêt du service. *(Vifs applaudissements et interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. Jean-Louis Gosduff. Il était temps !

M. Robert Le Foll. Attendez la suite, messieurs ! Cela vous intéressera encore davantage. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. Roger Corrèze. Il ne sait pas où c'est, la Nouvelle-Calédonie !

M. le président. Mes chers collègues, écoutons la question de M. Robert Le Foll !

M. Robert Le Foll. Je reprends donc.

Le vendredi 18 avril, trois hauts responsables de la police en Nouvelle-Calédonie ont été officiellement avertis *(Applaudissements prolongés et interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*...

M. le président. Mes chers collègues, *bis repetita placent*, mais, je vous en prie, pas de ter !

M. Le Foll a seul la parole.

M. Robert Le Foll. Je vous remercie, monsieur le président.

Je disais donc que trois hauts responsables de la police en Nouvelle-Calédonie *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*...

M. le président. Messieurs, je vous en prie !

M. Robert Le Foll. ... ont été officiellement avertis, le vendredi 18 avril, de leur mutation en métropole et disposent de quinze jours pour prendre leurs nouvelles fonctions. *(Mêmes mouvements.)*

M. Roland Nungesser. Que disiez-vous ?

M. Robert Le Foll. L'épuration, que le Gouvernement n'ose pas encore organiser en métropole, a déjà commencé en Nouvelle-Calédonie. *(Exclamations et applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. Jean-Louis Gosduff. Elle était indispensable !

M. Gabriel Kasperelt. C'était urgent !

M. Robert Le Foll. Des parlementaires de la majorité, MM. Laffeur, Nénou-Pwataho et Ukeiwé, se sont d'ailleurs clairement exprimés à ce sujet en indiquant : « Les Calédoniens n'ont pas d'inquiétude à avoir. »

M. Roger Corrèze. C'est vrai !

M. Robert Le Foll. « Tous ceux qui ont contribué - je cite toujours - à désinformer et à accentuer le désordre seront sanctionnés. » *Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. Roland Nungesser. Alors, Pisani est menacé !

M. Robert Le Foll. « Nous ne demandons pas, disent ces parlementaires, de chasse aux sorcières, nous demandons des charrettes. » *(Mêmes mouvements.)*

M. Gabriel Kasperelt. Des camions !

M. Robert Le Foll. Ces mutations, qui ont toutes les apparences de sanctions, ont été prises à l'encontre de fonctionnaires qui ont fait leur travail *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national)* sous l'autorité du gouvernement légal de la République.

Dire que ces fonctionnaires ont participé, de près ou de loin, aux exactions...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Oui !

M. Robert Le Foll. ... est une accusation inacceptable. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

MM. Gabriel Kasperelt et Roger Corrèze. C'est vrai !

M. Robert Le Foll. Des mutations pour des raisons politiques ne sauraient être déguisées en mutations dans l'intérêt du service. *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Dans l'intérêt de la France !

M. Robert Le Foll. Quelles mesures le Gouvernement français entend-il prendre pour respecter ses engagements...

M. Roger Corrèze. En renvoyer d'autres !

M. Robert Le Foll. ... et garantir la liberté d'opinion des fonctionnaires en Nouvelle-Calédonie, ainsi que leur indépendance à l'égard des partis politiques locaux ? *(Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. Jean-Charles Cavallé. Vos propos sont scandaleux ! **Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.** Pisani ! Pisani !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. Robert Le Foll. Car, au-delà du problème des fonctionnaires, cette politique et ces méthodes mettent en péril la paix civile *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national)* rétablie dans le territoire depuis des mois. *(Mêmes mouvements.)* Elles constituent une incitation à la haine et au désordre *(Mêmes mouvements)* et sont lourdes de conséquences pour l'avenir. *(Hutes sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national. - Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Le Foll, la Nouvelle-Calédonie, c'est la France. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

A ce titre, les lois de la République doivent y être respectées, la sécurité des biens et des personnes assurée. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

Les règles applicables aux fonctionnaires métropolitains s'appliquent de la même manière aux fonctionnaires en poste en Nouvelle-Calédonie.

M. Joseph Mengo. Cela promet !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. Les trois fonctionnaires en cause ont reçu leur avis de mutation selon les règles normales. Ils seront convoqués, à la fin du mois, à Paris pour consulter leur dossier. Et je crois savoir, monsieur Le Foll, qu'il ne s'agit pas simplement de déplacements, de mutations, mais que, pour certains d'entre eux, il s'agit de promotions. *(Applaudissements sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.)*

SOLIDARITE NATIONALE

M. le président. La parole est à M. Roland Carraz.

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre des affaires sociales et de l'emploi, le Gouvernement s'apprête à amnistier les fraudeurs qui ont exporté illégalement des capitaux. *(Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. Roger Corrèze. Dont vous êtes responsables !

M. Roland Carraz. Il a décidé de supprimer l'impôt sur les grandes fortunes.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Oui !

M. Roland Carraz. Il a décidé d'abaisser le taux de l'impôt sur les bénéfices des sociétés.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.
Oui !

M. Jean-Pierre Bechter. Et alors ?

M. Roland Carraz. Il a décidé de rétablir l'anonymat des transactions sur l'or.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.
Très bien !

M. Roland Carraz. Il projette de démanteler le code du travail et de libéraliser le droit de licenciement.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.
Bravo !

M. Roland Carraz. C'est le moment que vous choisissez, monsieur le ministre des affaires sociales, pour interrompre le programme d'urgence de lutte contre la précarité sociale et la pauvreté...

M. Roger Corràze. Pauvreté que vous avez instituée !

M. Roland Carraz. ... mis en place en octobre 1984 et reconduit en 1985. (*Interruptions sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

MM. Jean-Charles Cavallé et François Grussenmeyer.
La pauvreté, c'est vous qui en êtes responsables !

M. Roland Carraz. Je ne dis que la vérité, messieurs de la majorité !

Ce programme de solidarité nationale, décidé au bénéfice des plus nécessiteux et des plus démunis, est touché de plein fouet par la décision que vous venez de prendre - sans explication ni préavis, par télégramme adressé aux commissaires de la République - de bloquer jusqu'à nouvel ordre le financement de ce programme et, plus grave encore, de reprendre les crédits qui leur avaient été délégués dans ce cadre.

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est effectivement scandaleux !

M. Roland Carraz. Qu'est-ce que cela veut dire, mesdames, messieurs de la majorité ? Cela veut dire qu'une des premières décisions de ce Gouvernement replonge immédiatement des milliers de familles en détresse dans la misère et dans la précarité. (*Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehalne. La misère, c'est vous !

M. Roger Corràze. Créateurs de misère !

M. Roland Carraz. Cela veut dire que des milliers de foyers vont se voir couper l'électricité, puisque vous avez repris l'argent destiné à couvrir les dettes envers l'E.D.F. relatives à la période hivernale qui vient de s'écouler.

M. Roger Corràze. Vous les avez détournés !

M. Roland Carraz. Cela veut dire que les associations caritatives chargées de distribuer des colis alimentaires à des milliers de personnes démunies ne pourront plus le faire.

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.
Coluche !

M. Roland Carraz. Cela veut dire que se trouvent interrompus les programmes d'assistance à l'extrême pauvreté...

M. Roland Nungesser. Qui a inventé Coluche ? Ce n'est pas nous !

M. Roland Carraz. ... et que l'hébergement d'urgence, particulièrement pour les jeunes en situation de précarité, ne pourra plus être assuré. Cela veut dire que les conventions signées par les collectivités locales pour mettre en place des dispositifs de réinsertion en faveur des jeunes ne disposant pas de ressources permanentes ne pourront plus être honorées, particulièrement en ce qui concerne les dettes de loyers, qui sont lourdes.

Un député du groupe U.D.F. Vous êtes coupable !

M. Roland Carraz. Monsieur le ministre, non seulement vous favorisez les nantis...

M. Jean-Pierre Bechter. N'importe quoi !

M. Roland Carraz. ... mais vous décidez d'écraser les plus pauvres, montrant ainsi le vrai visage de votre politique : celle des riches contre les pauvres. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Arthur Dehalne. C'est ce que vous avez fait !

M. Roland Nungesser. Coluche au pouvoir !

M. Roland Carraz. C'est la vérité, messieurs de la majorité.

M. Arthur Dehalne. C'est vous qui êtes responsable de la situation actuelle !

M. le président. Mes chers collègues, écoutons la question de M. Carraz.

M. Roland Carraz. Si vous continuez sur cette voie, monsieur le ministre, vous ne serez plus le ministre des affaires sociales, mais celui des affaires antisociales. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Un député du groupe du R.P.R. Démago !

M. Roland Carraz. J'en viens à ma question. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*) Pouvez-vous, monsieur le ministre, indiquer à la représentation nationale le montant des crédits que vous avez ainsi arrachés à la solidarité nationale ? Pouvez-vous justifier cette inqualifiable décision ? La seule explication n'est-elle pas de permettre la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F.
Ah !

M. Roland Carraz. ... puisque ce programme était en grande partie financé - ce qui était de pure justice - par la tranche supplémentaire prélevée sur cet impôt ?

Monsieur le ministre, les milliers de familles que vous condamnez à l'obscurité, à la faim et à la rue attendent avec vigilance votre réponse. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.* - *Protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Jean-Charles Cavallé. On aura tout entendu !

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi.

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Carraz, je comprends votre préoccupation.

M. Jacques Mahéas. Mais vous ne la partagez pas !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je comprends celle de votre groupe. Je comprends la préoccupation que vous exprimez en matière de précarité sociale et de pauvreté, parce que la précarité sociale, la pauvreté...

M. Henri Emmanuelli. C'est nous, bien sûr !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... la nouvelle pauvreté, on ne peut pas dire que le parti socialiste (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*), le mouvement socialiste (*Mêmes mouvements.*) et sa majorité d'alors n'y soient pour rien. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Vives protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Henri Emmanuelli. Cela semble vous faire sourire, monsieur le ministre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Monsieur Emmanuelli, le retour de l'abbé Pierre, c'est vous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.* - *Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*) Le recours à Coluche, c'est vous ! (*Mêmes mouvements.*)

M. Henri Emmanuelli. La suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, c'est vous !

M. le président. Mes chers collègues, je vous en prie !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. L'apparition du phénomène de la nouvelle pauvreté...

Plusieurs députés du groupe socialiste. C'est vous !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... a certes coïncidé avec l'accroissement du chômage, mais aussi et surtout avec la dégradation brutale de l'indemnisation des

chômeurs... (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Vos propos sont scandaleux !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... dégradation dont vous portez toute la responsabilité. (*Mêmes mouvements.*)

M. Arthur Dehaine. Très juste !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je rappelle, à cette occasion, le triste, le scandaleux décret de 1982,...

M. André Fanton. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... article R. 351-12 du code du travail, qui institue un délai de carence entre la fin de droit Unedic et la prise en charge par la solidarité des chômeurs de longue durée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cette disposition a, sans aucun doute, été pour beaucoup dans l'accélération de la nouvelle pauvreté. (*Mêmes mouvements.*)

M. Jean-Guy Branger. C'est exact !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Devant cette situation, et en catastrophe, dans l'improvisation la plus totale (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste*) dont nous avons tous été les témoins, vous avez réagi par toute une série de mesures ponctuelles et de circonstance, de mesures désordonnées...

MM. Jean-Charles Cavallé et Jean-Guy Branger. C'est vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... en 1984, puis au cours de l'hiver 1985.

Et vous n'avez même pas été capables, dans la précipitation qui était la vôtre, de dépenser les crédits que vous aviez vous-mêmes dégagés. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Ce n'est pas vrai !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Dès notre arrivée, nous avons demandé un inventaire des actions lancées et des crédits disponibles. (*Interruptions sur les bancs du groupe socialiste.*)

C'est au vu de ce bilan et au vu de votre propre expérience...

M. Françoise Grussenmeyer. Malheureuse !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... qu'a pu être décidé...

M. Gérard Collomb. La suppression de l'impôt sur les grandes fortunes !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... dans le collectif - sous réserve de l'approbation du Parlement - à titre de participation à l'effort de redressement, donc à l'effort pour l'emploi (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste*)...

M. Jean-Claude Cassaing. Et l'impôt sur les grandes fortunes ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... un abondement de 150 millions de francs au chapitre 47-21 de mon ministère - chapitre qui, au demeurant, avec ses 755 millions de francs, s'intègre dans un ensemble d'actions plus vastes contre la pauvreté, évalué à plus de 15 milliards de francs.

J'ai d'ailleurs été très surpris, à cette occasion - et j'aurai l'occasion d'y revenir devant l'Assemblée - de constater que certains de ces crédits avaient été utilisés dans des conditions pour le moins curieuses et inattendues. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Charles Cavallé et M. Arthur Dehaine. Tiens ! tiens !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Lesquelles ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. J'ai donc dû prendre la décision de diligenter une enquête de l'inspection générale des affaires sociales. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Il doit être clair, mesdames, messieurs, qu'il sera mis un terme, dans l'intérêt même des populations concernées, à tous les gaspillages.

M. Henri Emmanuelli. Lesquels ?

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Mais je puis aussi donner à l'Assemblée l'assurance formelle et solennelle que tous les engagements qui ont été pris en matière de lutte contre la précarité et la pauvreté vis-à-vis d'associations ou de collectivités locales seront tenus.

M. Jean-Charles Cavallé. Très bien !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je puis également vous assurer, mesdames, messieurs les députés, que le dispositif que je mettrai en place avec M. Zeller sera à la dimension des besoins et autrement plus efficace que celui qui nous a été légué...

Un député du groupe socialiste. On verra le Gouvernement à l'œuvre !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... car il sera fondé sur la réinsertion.

M. Jean-Pierre Bechter. Très bien !

Plusieurs députés du groupe socialiste. Promesse !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Par ailleurs, j'ai l'intention d'engager avec l'Unedic des discussions pour étudier les conditions dans lesquelles pourra être rétablie la continuité des aides au profit des chômeurs de longue durée. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Enfin, le plan pour l'emploi - que certains, hélas ! essaient de retarder - accentuera les actions d'insertion en faveur des chômeurs de longue durée, jeunes et adultes, et s'attaquera ainsi, dans le cadre de la politique générale du Gouvernement, à l'une des principales racines du mal.

Faux procès donc, monsieur Carraz,...

M. Roland Carraz. Pas du tout !

M. Jacques Mahéas. Fausse réponse !

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. ... que celui que vous nous intéressez. Faux procès, mesdames, messieurs, intenté par des procureurs eux-mêmes coupables à l'encontre d'un accusé qui s'emploie à réparer les dégâts qu'ils ont causés. (*Vifs applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Roland Nungesser. M. Emmanuelli se tait ! C'est curieux.

M. le président. Nous en venons à une question posée par un député non inscrit.

EGALITE SOCIALE

M. le président. La parole est à M. André Thien Ah Koon.

M. André Thien Ah Koon. Ma question s'adresse, en l'absence de M. le Premier ministre, à M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.

Monsieur le ministre, il paraît qu'il fut un temps où « la politique de la France ne se faisait pas à la corbeille ».

A entendre les orateurs débattre très rageusement pour ou contre le projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social, il semble que cette époque soit révolue.

M. Robert-André Vivien. Les socialistes s'en vont ! Les D.O.M.-T.O.M. ne les intéressent pas !

M. Arthur Dehaine. Ils vont prendre le thé !

M. André Thien Ah Koon. S'il s'agit de souligner que la France doit retrouver le goût du risque et le plaisir d'entreprendre, je m'en réjouis. Toutefois, monsieur le ministre, je dois vous exprimer mon inquiétude sur la situation désastreuse de l'outre-mer français, qui nécessite des ajustements spécifiques.

Le délabrement est tel que des mesures urgentes et prioritaires s'imposent. Songez, monsieur le ministre, que le chômage atteint chez nous 37 p. 100 de la population active, soit l'équivalent de huit millions de chômeurs en métropole.

M. Jean-Charles Cavallé. C'est vrai !

M. André Thien Ah Koon. 300 000 Antillais, 80 000 Réunionnais et d'autres « Domiens » sont venus apporter à la métropole leur force de travail, leur enthousiasme et leur créativité. Les conditions d'accueil sont déplorables et, s'ils veulent rentrer chez eux, les modalités de retour sont onéreuses, difficiles, aléatoires, en dépit du principe sacro-saint de l'unité de la République.

De même, l'égalité devant les textes apparaît singulièrement bafouée outre-mer. Ainsi, à cotisation égale, le montant des allocations familiales diminue dans les départements d'outre-mer lorsque le nombre d'enfants augmente.

Les allocations prénatales et postnatales n'existent pas et sont remplacées par des primes de protection de la maternité qui ne représentent que 17 p. 100 des aides que reçoivent les métropolitains. La prime de déménagement ne représente que 21 p. 100 pour les ménages sans enfant et 41 p. 100 pour les familles avec six enfants, le complément familial, 58 p. 100, l'allocation orphelin, 65 p. 100, et celle de parent isolé, 57 p. 100. Je vous fais grâce des prestations qui n'existent pas !

La ponction opérée sur la pauvreté représente 693 millions de francs à la Réunion, alors que le coût de la vie est de 40 p. 100 plus élevé dans les départements d'outre-mer. Jusqu'à quand, monsieur le ministre, laisserez-vous se perpétuer de telles injustices ?

Cet état de fait est intolérable, dangereux et explosif si l'on pense à l'importance de ces territoires pour la place de la France dans le monde et à la fierté qu'éprouvent ces populations à la représenter.

Dès lors, monsieur le ministre, mes questions sont simples.

Premièrement, n'estimez-vous pas urgent de prévoir un débat au Parlement sur les départements et territoires d'outre-mer ? Nous pourrions ainsi démontrer au pays entier que la France, c'est aussi la France de l'océan Indien, la France du Pacifique et la France des Caraïbes.

Deuxièmement, quelle action précise, immédiate et importante allez-vous entreprendre pour mettre fin à ce véritable détournement de fonds opérés sur le dos des Français d'outre-mer ?

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer comprendra, lui qui sait que l'on n'a jamais guéri le cancer avec de l'aspirine ! *(Applaudissements sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.)*

M. le président. Mon cher collègue, l'Assemblée vous a écouté avec beaucoup d'attention, mais permettez-moi de vous faire observer que vous avez largement dépassé le temps qui vous était imparti à la fois pour la question et pour la réponse. *(Murmures sur divers bancs.)*

M. Henri Emmanuelli. C'est la première fois qu'il s'exprime !

M. le président. Permettez-moi, mes chers collègues, de présider cette séance ! L'explique à notre collègue la raison pour laquelle on démonte le matériel de la télévision.

Monsieur Thien Ah Koon, ce genre de discours, intéressant d'ailleurs, aurait plutôt sa place le vendredi matin, au cours de la séance consacrée aux questions orales sans débat. Le Gouvernement aurait, en effet, plus de temps pour répondre.

La parole est à **M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer.**

M. Bernard Pons, ministre des départements et territoires d'outre-mer. Monsieur Thien Ah Koon, nous avons eu l'occasion d'évoquer ces problèmes à trois reprises au cours des vingt derniers jours, dont une fois en présence de M. Jacques Chirac, Premier ministre. Je vous remercie, au nom du Gouvernement, de votre question et des précisions supplémentaires que vous apportez aujourd'hui.

Vous savez que le Gouvernement, sur les instructions de **M. le Premier ministre**, élabore une loi de programme pour les départements d'outre-mer. Vous avez été associé d'ailleurs aux premiers travaux. Comme vos collègues, **M. Michel Debré** et **M. Virapoullé**, vous avez insisté sur la nécessité de mettre en place un important volet social.

En réponse à votre première question, je vous précise qu'un grand débat aura lieu au Parlement, puisque ce projet, sur l'injonction du Premier ministre, doit être déposé rapidement. Nous aurons donc l'occasion de débattre très largement des différents problèmes que vous avez évoqués.

Quant à votre seconde question, la loi de programme comportera un volet social et, ainsi que vous l'a indiqué personnellement **M. le Premier ministre**, mais je suis heureux d'avoir l'occasion de le confirmer devant l'Assemblée nationale,...

M. Robert-André Vivien. Très bien !

M. le ministre des départements et territoires d'outre-mer. ...une commission sera créée pour établir le bilan des disparités sociales, et un calendrier sera mis en place, afin que l'on parvienne, dans les meilleurs délais, c'est-à-dire au plus tard avant la fin de la législature, à l'égalité totale. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. le président. Nous avons terminé les questions au Gouvernement.

Mes chers collègues, je vous rappelle que le scrutin pour l'élection des douze juges titulaires à la Haute Cour de justice se déroule actuellement et que cette élection requiert la majorité absolue des membres composant l'Assemblée. Vous avez jusqu'à dix-huit heures pour voter.

Suspension et reprise de la séance

M. le président. La séance est suspendue.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinq, est reprise à dix-sept heures vingt.)

M. le président. La séance est reprise.

3

RAPPEL AU RÈGLEMENT

M. le président. La parole est à **M. Jean-Pierre Michel**, pour un rappel au règlement.

M. Jean-Pierre Michel. Mon rappel au règlement se fonde sur l'article 138 de notre règlement.

Nous venons d'apprendre, lors des questions d'actualité, qu'une opération de police a été effectuée en fin de matinée dans les locaux d'un grand quotidien d'opinion.

Nous croyons savoir que cette mesure a été ordonnée dans le cadre d'une commission rogatoire délivrée par un juge d'instruction, dont nous respectons l'indépendance. Etant donné la procédure, nous savons que le Gouvernement est totalement étranger à cette affaire : c'est d'ailleurs la raison pour laquelle nous ne lui avons pas posé de question d'actualité sur ce point.

Mais nous savons aussi - et tous nos collègues en conviendront certainement - que de telles opérations de police dans les locaux d'un journal sont tout à fait exceptionnelles et qu'elles doivent le rester.

Aussi le groupe socialiste et, je n'en doute pas, l'ensemble de la représentation nationale, très attachés à la liberté de la presse et à l'indépendance des journalistes, vous demandent, monsieur le président, de vous assurer personnellement que les grands principes qui fondent notre démocratie et notre République ne seront pas battus en brèche et que toute la lumière pourra être faite sur cette affaire, de telles opérations, je le répète, devant rester tout à fait exceptionnelles. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.)*

M. le président. Mon cher collègue, je vous donne acte de votre rappel au règlement. Il va de soi que, sous couvert du bureau de notre assemblée, je procéderai à l'examen que vous demandez. Il semble en effet des plus fondés quant aux principes.

4

MESURES D'ORDRE ECONOMIQUE ET SOCIAL

Suite de la discussion d'un projet de loi d'habilitation

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion du projet de loi autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (nos 7, 10).

Hier soir, l'Assemblée a rejeté la question préalable.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Georges Marchais, premier orateur inscrit.

Je demande aux orateurs de respecter leur temps de parole.

M. Georges Marchais. Messieurs les ministres, la première loi que le Gouvernement présente au Parlement a pour but de vous donner les mains libres en matière économique et sociale.

Antidémocratique dans sa forme, elle est antipopulaire dans son contenu. Elle prolonge et aggrave la politique d'austérité.

Vous prétendez en premier lieu vous attaquer au grave problème de l'emploi, mais que proposez-vous ? Votre dispositif concernant les jeunes est dans la continuité de ceux de Raymond Barre et des gouvernements socialistes, qui n'ont pas endigué, au contraire, la montée du chômage et de la précarité pour les jeunes. Les exonérations de charges que vous offrez au patronat ne serviront pas à créer des emplois stables, compte tenu de l'accentuation de la politique d'austérité, qui réduit les débouchés des entreprises, et de la priorité donnée aux investissements financiers.

Ces exonérations inciteront à développer les emplois précaires des jeunes. En retour, elles pousseront à accélérer le licenciement d'adultes, de jeunes travailleurs de plus de vingt-cinq ans, mieux payés que les jeunes embauchés, d'autant plus que les patrons n'auraient plus d'autorisation à demander en ce domaine.

De plus, votre système, ne comportant aucun engagement sur le contenu des formations, risque dans bien des cas d'aboutir à une nouvelle réduction de celles-ci et de l'apprentissage par l'employeur au profit de formules jugées moins contraignantes par lui. Au fond, vous cherchez à mettre en place de nouveaux artifices pour empêcher la montée des statistiques du chômage au moment où des centaines de milliers de T.U.C. arrivent à échéance. Cette occupation très relative et très provisoire de quelques centaines de milliers de jeunes sous-payés s'accompagnera de la dégradation de la situation de millions de salariés.

Telle est la vérité sur ce volet de vos propositions. Il n'assurera pas la création tant attendue d'emplois réels et stables pour les jeunes. Par contre, il accompagnera la poursuite de la politique de suppressions d'emplois dans les entreprises, où 120 000 sont programmées pour cette année, dans la fonction publique, où votre collectif budgétaire en rajoute 2 000 aux 5 000 déjà décidées par vos prédécesseurs, et dans les entreprises publiques, comme la S.N.C.F., où la direction vient d'en décider 8 000. Il participe enfin à cette attaque en règle contre les salaires et la protection sociale menée au nom de la compétitivité, alors que celle-ci exige plus de recherche, plus de formation, et des salaires rémunérant le travail et la qualification.

En réalité, vous offrez de nouveaux cadeaux au patronat pour tenter de masquer la montée du chômage des jeunes.

Alors que les profits et les capitaux disponibles sont considérables, vous n'incitez pas au développement d'investissements productifs parce que vous favorisez l'accumulation financière. Vous vous réfugiez derrière une mesure d'amnistie en faveur des capitaux partis à l'étranger pour prétendre donner plus de ressources au pays. Mais, de l'avis même des banquiers suisses - et ils sont experts en la matière - cette mesure permettra au mieux le retour de vingt milliards de francs, tandis que la suppression du contrôle des changes et les mesures techniques qui l'accompagnent vont favoriser, toujours selon les experts, la sortie de soixante milliards de francs : trois fois plus.

Quant au ministre du commerce extérieur, il estime que « le renforcement des implantations à l'étranger » est « la priorité des priorités », alors que l'expérience de Renault ou d'Elf aux Etats-Unis confirme le caractère ruineux de telles réalisations. Dans le même temps, le collectif budgétaire augmente les tarifs publics et les taxes au détriment du pouvoir d'achat des travailleurs. Il multiplie les avantages fiscaux en faveur du capital.

Par ailleurs, vous exigez carte blanche pour privatiser les entreprises nationalisées et les banques.

Les affairistes, grassement indemnisés à l'époque, sont déjà sur les rangs pour se réapproprier les secteurs clés de notre économie avec le concours de capitalistes étrangers. Ainsi, 200 milliards de francs pourront être dépensés. Cet argent ne va servir à acheter ce qui existe déjà, alors qu'il pourrait financer la création d'un million d'emplois nouveaux en deux ans s'il était, comme nous l'avons proposé, investi dans la production.

M. Guy Ducoloné. Très bien !

M. Georges Marchais. Ainsi, la privatisation ne fera qu'accentuer notre retard industriel par rapport à nos principaux concurrents.

En définitive, elle constitue une opération financière considérable pour les magnats de la bourse, qu'ils soient français ou étrangers, avec tous les risques d'abandon que cela suppose pour les secteurs industriels que ces nouveaux propriétaires considèrent comme insuffisamment rentables.

Il en va de même pour le secteur bancaire. Vendu au privé, il va encore plus délaissé les investissements productifs au profit d'interventions sur les marchés financiers internationaux. Dans le même temps, les menaces qui pèsent sur l'emploi de plus de 100 000 salariés des banques se précisent, ainsi que celles qui visent les usagers, comme la facturation des chèques et d'autres services.

De plus, l'expérience de la Grande-Bretagne prouve qu'il ne suffit pas de vendre le secteur public pour désendetter l'Etat. Au contraire, la croissance financière qui est ainsi stimulée exige plus de cadeaux fiscaux, d'aides publiques et de rentes. Destructrice d'emplois et d'activités, elle pèse sur les rentrées fiscales et contribue à creuser les déficits publics.

Vous prétendez aussi remplacer la loi de démocratisation du secteur public par l'actionnariat des salariés. Par ce biais, vous voulez pousser les salariés à accepter la baisse de leur salaire de base, la diminution des emplois et des dépenses de formation de l'entreprise.

M. Pierre Welsenhorn. Mais non !

M. Georges Marchais. Vous voudriez qu'ils prennent parti pour le développement des investissements financiers et spéculatifs au nom d'un « revenu d'actionnaire » dont ils bénéficieraient. Face à cette vieille lune du « capitalisme populaire », nous combattons, nous, pour le respect des droits d'expression, d'intervention et d'initiative des travailleurs dans tous les domaines, y compris celui de la gestion de l'entreprise.

Quant à la liberté des prix et des changes, que vous généralisez après que le précédent gouvernement l'eut largement relancée, elle va laisser faire la concurrence sauvage et destructrice puisque l'austérité réduit la demande au-dessous des capacités de production.

Elle va encourager les opérations de concentration, les ententes et les dominations des sociétés multinationales en Europe au détriment des petites et moyennes entreprises et de l'autonomie de décision du pays. Les investissements à l'étranger des capitalistes français s'accéléreront tandis que les capitalistes étrangers pourront s'emparer de nos meilleurs atouts, comme les y encourage la suppression du contrôle des changes et comme les y invite le ministre de l'industrie qui, lundi dernier, a déclaré par trois fois, à propos des participations étrangères dans les entreprises françaises : « Ce sont de bonnes choses ».

M. Michel Hannoun. Il a raison !

M. Georges Marchais. Alors que la France est affaiblie, comme en témoigne la dévaluation du franc, alors qu'elle est menacée par les développements de la guerre économique qui s'annonce en Europe avec la baisse des cours du pétrole et du dollar, vous allez permettre que nous perdions des débouchés dans les pays en développement. Les Etats-Unis vont pouvoir gagner partout des marchés, tandis que la République fédérale d'Allemagne essaiera de tirer son épingle du jeu à notre détriment.

Un député du groupe U.D.F. Et la Russie ?

M. Georges Marchais. Vous dites vouloir donner moins à l'Etat pour donner plus aux Français, et redresser ainsi l'économie nationale.

Moins d'Etat, c'est, de notre point de vue, la poursuite de l'attaque contre la protection sociale et la qualité des services publics, contre tous les salariés et les chômeurs. Vous ne donnez pas plus aux Français, au contraire, mais vous donnez plus au patronat et aux grandes fortunes. A eux les exonérations de charges, les nouveaux cadeaux fiscaux, la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes, la privatisation. Les mesures annoncées dans votre collectif budgétaire constituent pour eux un cadeau royal de plus de vingt milliards de francs.

Cette politique va donc encore aggraver la situation économique du pays. Elle ne peut, contrairement à ce que vous assurez, contribuer à son redressement parce que tel n'est pas son but véritable. Son but, c'est de favoriser les opérations financières, de faire que l'argent aille toujours à l'argent, à la spéculation, au détriment de la production et de l'emploi, au détriment des travailleurs et du pays. Votre « changement », c'est l'accentuation de la crise et des difficultés des gens.

C'est pourquoi nous allons multiplier les efforts pour aider toutes les victimes de votre politique à se défendre. Nous sommes décidés à être à l'origine de propositions efficaces pour les rassembler dans l'action et promouvoir des réponses positives aux problèmes posés.

Le redressement économique, la création d'emplois au centre d'une croissance nouvelle supposent d'affronter par tout les vrais obstacles.

Le premier obstacle auquel il faut s'attaquer,...

M. Michel Hannoun. C'est la C.G.T. !

M. Georges Marchais. ... c'est celui de la gestion de l'argent, des choix financiers opérés par les groupes industriels et bancaires, par les fortunes et par l'Etat. Comme le souligne le rapport officiel sur les comptes de la nation publié en 1985, ces derniers préfèrent toujours « placer sans risque des capitaux sur les marchés financiers plutôt que de les investir dans des opérations productives risquées ».

Un député du groupe Front national. Interagra !

M. Georges Marchais. Nous proposons donc que, à tous les niveaux, les salariés et les élus puissent contrôler l'utilisation des fonds, pour réduire les placements et les opérations à l'étranger, et pour accroître les dépenses permettant de créer plus de richesses en France.

Combattre la privatisation, c'est agir pour que les capitaux privés disponibles servent à chercher, à former, à investir et non pas à acheter des biens publics.

En matière fiscale, nous nous prononçons en faveur de l'extension et de l'amélioration de la taxe professionnelle, de la suppression des avantages fiscaux sur les placements financiers, du doublement de l'impôt sur les grandes fortunes, de la suppression des privilèges de l'emprunt Giscard, d'une taxe sur les sorties de capitaux, de mesures favorisant les seules entreprises qui utilisent leurs bénéfices pour développer l'emploi, la formation, la production. *(Très bien ! sur les bancs du groupe communiste.)*

La dépendance de la France envers les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne...

Plusieurs députés des groupes du R.P.R. et U.D.F. Et la Russie ?

M. Georges Marchais. Décidément, vous ne faites pas preuve de beaucoup d'imagination ! *(Protestations et rires sur les mêmes bancs.)*

M. Michel Hannoun. C'est un scandale !

M. Georges Tranchant. Oui, c'est un scandale !

Un député du groupe communiste. Ce sont des robots !

M. Georges Hage. Des robots capitalistes, des écervelés !

M. Georges Marchais. C'est lamentable : les hommes changent, mais les idées sont les mêmes ! *(Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

La dépendance de la France envers les Etats-Unis et la République fédérale d'Allemagne, disais-je, est le deuxième obstacle fondamental. Nos déficits se creusent. Celui de la filière bois atteint dix-huit milliards. Nous achetons trois machines-outils sur quatre à l'étranger.

M. Pierre Welsenhorn. C'est l'héritage !

M. Georges Marchais. Nous importons 98 p. 100 du matériel moderne de bureau. Nous sommes en passe d'abandonner à des capitaux étrangers la maîtrise de tous les équipements automobiles.

Tout cela n'est pas fatal. On peut s'attaquer résolument à cette situation en contribuant à la relance des productions de nos entreprises, des services utiles et modernes et en favorisant leurs coopérations. Celles-ci, incluant des accords de stabilité des prix, auraient pour objectif de développer et de diffuser les technologies nouvelles, de contribuer au développement industriel et de faire reculer les importations excessives. Les entreprises grandes et petites qui en seraient partie prenante bénéficieraient de crédits avantageux et de l'aide des collectivités territoriales et de l'Etat.

Dans le même temps, nous souhaitons que les entreprises françaises recherchent de nouvelles coopérations internationales permettant de garantir le développement des emplois et des débouchés réciproques.

Il faut le faire tout particulièrement avec les pays du tiers monde. Leurs besoins sont énormes. Ils constituent d'importantes possibilités de débouchés nouveaux pour la France. Le financement de ces débouchés peut faire l'objet d'accords garantissant un prix rémunérateur aux exportations de ces pays, réduisant leurs dettes et leur assurant des modalités spécifiques de paiement, au lieu de spéculer avec les profits obtenus par la baisse des prix des matières premières et du pétrole.

Et il faut le faire aussi avec les pays socialistes et avec nos partenaires du Marché commun, sur la base de la défense et du développement de nos productions dans les régions.

M. Michel Hannoun. Et l'emploi ?

M. Georges Marchais. Ainsi, il sera possible de développer l'emploi en quantité et en qualité. C'est là un impératif pour une croissance nouvelle de productions modernes et compétitives car l'efficacité, surtout avec les technologies nouvelles, exige de faire appel aux capacités de tous.

C'est par des créations d'emplois qu'on prépare les productions de demain et qu'on assure leur pleine diffusion aux technologies d'aujourd'hui. Car les activités de recherche-développement exigent des emplois, des qualifications, de bons salaires dans les laboratoires et les bureaux d'études, dans les ateliers et les petites et moyennes industries qui participent à la mise au point des maquettes ou des prototypes.

C'est par des emplois bien rémunérés que l'on assure l'essor nécessaire des débouchés intérieurs de la production et les progrès de la productivité. Et ce ne peut être que par la promotion des emplois et des formations pour développer les productions nationales que l'on peut reconquérir notre marché.

Nous appelons jeunes et adultes à se rassembler pour que des formations adaptées débouchent sur des emplois durables, bien rémunérés. Dans leur entreprise et leur région, ils peuvent imposer ensemble l'embauche durable de jeunes et de travailleurs en situation précaire à des postes et avec des rémunérations correspondant à leur niveau effectif de connaissance. Ils peuvent, pour y parvenir, exiger qu'une part importante du temps de travail soit consacrée à la formation pour tous les salariés de l'entreprise, et que les stages aient un véritable contenu de formation, adapté aux exigences nouvelles des productions.

L'expérience le montre : tous les problèmes de la société s'aggravent quand l'emploi diminue, quand on le précarise, quand on casse les vrais métiers pour développer les « petits boulots », quand les salaires baissent, quand la formation n'assure ni la qualification ni la maîtrise de son avenir.

M. Pierre Welsenhorn. Et vous, qu'avez-vous fait ?

M. Georges Marchais. En choisissant la flexibilité, vous choisissez, une fois de plus, le profit contre l'homme ! *(Oh ! sur quelques bancs de groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Ce dont les Français ont besoin, c'est d'entraide véritable pour apporter ensemble les réponses à leurs problèmes, pour créer plus de ressources afin d'améliorer leur vie et donc pour réduire les gâchis des capitaux. Nous appuierons ces efforts dans les entreprises, les localités, les régions, en ayant le souci de favoriser des concertations et des convergences à l'échelle du pays. C'est cela la vraie solidarité, et elle a besoin de ces libertés essentielles pour lesquelles nous combattons !

Vous dites que la privatisation est le contraire d'un abandon. Il est consternant d'entendre une telle contre-vérité !

Le secteur public et nationalisé a joué un rôle d'entraînement de la croissance et du progrès social...

M. Pierre Welsenhorn. Il faut le dire vite !

M. Georges Marchais. ... durant tout l'après-guerre. Aujourd'hui encore, les principaux atouts industriels de la France dans les échanges internationaux sont fondés sur les réalisations du secteur public.

M. Pierre Welsenhorn. Mais c'est un gouffre !

M. Georges Marchais. Cela est vrai pour l'aéronautique, les moyens de transport terrestres, l'énergie, particulièrement le nucléaire, et les télécommunications.

Dans les années soixante encore, c'est par l'extension du secteur public que la France a pu affermir ses industries informatique et chimique.

Certes, les investissements de grandes entreprises nationales ont diminué. Mais, en leur refusant les moyens nécessaires, en les poussant à se surendetter sur les marchés internationaux, les gouvernements de droite d'avant 1981 les ont asphyxiées financièrement et sont les premiers responsables des difficultés d'entreprises comme la S.N.C.F. ou E.D.F.

M. Pierre Welsenhorn. Et après 1981, ce fut pareil !

M. Georges Marchais. Difficultés que leurs successeurs ont accentuées à partir de 1983 !

Quant aux entreprises nationalisées en 1982, il est vrai qu'elles n'ont pas permis de redresser des industries nationales en voie de déclin à cause des gestions privées.

M. Michel Hennoun. Quel aveu !

M. Georges Marchais. Nous ne le disons pas pour la première fois aujourd'hui !

M. Albert Memy. C'est vrai !

M. Georges Marchais. Mais il est faux de prétendre que la faute en reviendrait au principe même des nationalisations.

C'est tout au contraire parce que ces entreprises ont été gérées avec les mêmes conceptions que les entreprises privées que les résultats sont négatifs. Elles ont pratiqué la course à la rentabilité par des réductions d'emplois entraînant le sacrifice d'équipes et de capacités humaines indispensables, la course aux implantations à l'étranger, alors que l'on faisait reculer les capacités productives de la France. Voilà pourquoi le secteur nationalisé a déçu.

Vous dites que les investissements du secteur concurrentiel ont été plus importants que ceux des grandes entreprises nationales telles que la S.N.C.F. ou les télécommunications. C'est vrai pour les raisons que j'ai dites. Mais c'est un argument totalement fallacieux puisque, dans le secteur concurrentiel, ce sont les entreprises nationalisées en 1982 qui ont le plus investi. Ces investissements ne nous cachent pas les gâchis humains, matériels, financiers considérables dans ces entreprises comme dans le privé.

Aujourd'hui, avec la privatisation, vous voulez vendre des biens publics à des affairistes français et étrangers, qui aggraveront tous ces gâchis. C'est l'identité industrielle de la France que vous bradez !

Vous dites encore que la privatisation est « un appel à la liberté ». Quelle dérision ! C'est une colonisation du bien des Français par des puissances d'argent qui dilapident les créations et les travaux des salariés !

Les communistes n'ont pas approuvé l'étatisation de ces entreprises après 1982 car ils n'ont jamais confondu nationalisation et étatisation.

Ce que nous avons défendu, mais en vain, c'est une autonomie de gestion fondée sur l'initiative des salariés dans les choix de gestion, sur les concertations avec les forces vives des régions, pour qu'ensemble ils contribuent à créer des emplois et des richesses nouvelles dans ces entreprises, jusqu'à en faire des foyers de rayonnement dans toutes les activités et toutes les régions.

Oui, la France a besoin que ses entreprises publiques et nationalisées soient gérées différemment.

Nous luttons pour que les fameux « trésors de guerre » mobilisés par les affairistes servent à financer une croissance des productions, une modernisation véritable dans ces entre-

prises. Mais il faut aussi y organiser le passage du résultat des recherches aux productions nouvelles. Ces entreprises doivent contribuer de façon déterminante à développer et à reconquérir le marché intérieur. Elles doivent jouer un rôle pilote dans le développement de coopérations entre entreprises françaises, publiques et privées, et entreprises étrangères.

Nous agissons aussi pour que les entreprises privées prennent toutes leurs responsabilités en matière d'emploi, de formation de masse, de recherche, en concluant des contrats pour la maîtrise des coûts et la stabilité des prix.

En liaison avec la privatisation, vous préparez de nouvelles atteintes aux services publics et contre leurs personnels en vendant des filiales d'E.D.F. et de la S.N.C.F., en dérégulant les postes et télécommunications et même l'école.

Face à cette offensive dangereuse, nous appelons les personnels des services publics, les usagers et les salariés des banques et des assurances, les élus, à agir contre la tutelle et les cloisonnements étatiques, contre les transferts au profit des capitaux privés, que vous voulez aggraver.

M. le président. Monsieur Marchais, je vous informe que votre temps de parole est écoulé.

M. Georges Marchais. J'arrive à ma conclusion, monsieur le président.

M. le président. Dans ce cas, allez-y vite !

M. Georges Marchais. Nous appelons ceux que je viens de nommer à se concerter et à agir, dans leurs localités et leurs régions, pour défendre et promouvoir la qualité des services publics afin d'en permettre l'accès à tous.

Monsieur le ministre d'Etat, les députés communistes n'ont été élus ni pour vous donner le blanc-seing que vous réclamez ni pour vous combattre seulement avec des mots.

Ici, à l'Assemblée, nous voterons contre votre projet de loi d'habilitation.

Un député du groupe U.D.F. Même s'il est bon ?

M. Georges Marchais. Et, partout dans le pays, nous agissons pour rassembler le plus largement contre les mauvais coups que vous avez décidé de porter au monde du travail et à la France. Nous agissons pour une autre politique, fondée sur des conceptions nouvelles de la croissance, de la solidarité et de l'efficacité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

M. Pierre Welsenhorn. Des mots !

Un député du groupe du R.P.R. Et la liberté ?

M. Georges Marchais. La liberté, c'est nous !

M. le président. La parole est à M. Jean-Marie Le Pen.

M. Jean-Marie Le Pen. Monsieur le président, messieurs les ministres, mesdames, messieurs, je voudrais d'abord faire une observation d'ordre réglementaire, afin d'informer les citoyens français du sens qu'ont dans cette assemblée les votes du groupe des nationaux.

En effet, le scrutin majoritaire partageait cette assemblée en deux groupes inégaux, la majorité et l'opposition, et, selon les moments, de droite ou de gauche. Le scrutin proportionnel a introduit une mutation importante : il y a désormais dans cette assemblée une opposition de gauche, socialiste et communiste, et une opposition de droite. Mais les mécanismes parlementaires et réglementaires nous obligent à mêler nos bulletins, ce qui peut créer, dans l'esprit d'un certain nombre d'électeurs, une équivoque.

C'est ainsi qu'hier l'exception d'irrecevabilité et la question préalable ont été votées à la fois par les groupes socialiste, communiste et Front national. Celui-ci n'a cependant pas pu s'en expliquer parce que le règlement ne permet l'intervention que d'un orateur pour et d'un orateur contre.

Il est évident - si cela va sans dire, cela va encore mieux en le disant - que si nous pouvons avoir, sur certaines questions de principe, des motivations communes à tous les députés ou à une partie d'entre eux, sur le fond, sur la politique, nos raisons sont généralement contradictoires. Il fallait que cela fût dit puisque le mode d'expression dans notre

assemblée limite la possibilité de longues explications pour un groupe comme le nôtre, qui ne compte que trente-cinq députés.

Je ne reprendrai pas, monsieur le ministre d'Etat, la critique que j'ai faite devant le Premier ministre relative à la méthode qu'a utilisé le Gouvernement, celle des lois d'habilitation. Je crois, en effet, cette méthode infiniment critiquable, encore qu'en ce qui concerne les problèmes économiques et sociaux vous pouviez peut-être justement, plus justement en tout cas, arguer de la nécessité d'aller vite. Mais, pas plus que dans d'autres, il ne faut, dans ces domaines, confondre vitesse et précipitation.

La faute, la lourde faute, de votre Gouvernement, c'est de penser qu'il y a une solution administrative, une solution bureaucratique, une solution étatique, en quelque sorte, aux problèmes de la France. Vous n'associez pas le peuple et vous n'avez pas réussi, pas plus que votre chef de gouvernement, à provoquer l'émotion et, partant, la mobilisation du pays en faveur d'un grand dessein politique ou économique.

Je ne sais si vous êtes frappé, monsieur le ministre d'Etat - moi je le suis - par l'atonie du pays. Somme toute, il ne croit pas beaucoup plus que vos collaborateurs des ministères dans le succès de votre entreprise.

Quelqu'un disait hier : « C'est la Restauration ». Je crains que ce ne soit « Les Cent Jours » ! Je ne pense pas que l'on puisse gouverner sans l'appui du pays, ni, bien sûr, sans l'appui du Parlement. Vous avez ici des interlocuteurs privilégiés. A moins que vous ne croyiez pas dans la vitalité d'une institution qui, il est vrai, s'est progressivement vidée de son contenu depuis plus de vingt-cinq ans ?

Mais s'il reste encore un espoir d'utiliser de façon positive l'institution parlementaire, vous qui vous affirmez les partisans de la liberté, vous eussiez dû, justement, tenter de le faire avec loyauté.

Or, c'est à la hussarde, méthode qu'il affectionne, que M. Chirac a tenté de séduire cette Assemblée ; les résistances se sont sans doute faites plus fortes qu'il ne le croyait, et sans doute l'ordre du jour devra-t-il s'étaler dans le temps plus qu'il ne le pense.

Dès qu'il y a objection, on dit : « Obstruction ». Mais si nous ne sommes pas là pour parler, si nous ne sommes pas là pour faire des objections, pour faire des suggestions, alors, pourquoi sommes-nous là ? Désignons cinq ou six d'entre nous, qui représenteront les partis de cette Assemblée avec, dans une boîte, les bulletins de vote des députés de leurs groupes - selon une méthode proche de celle qui se pratique quelquefois quand certains collègues sont absents (*applaudissements sur les bancs du groupe Front national*), et puis on décidera à la conférence des présidents de tel ou tel résultat !

Vous voulez déréglementer, et vous avez bien raison. Mais vous le faites avec parcimonie, parce que votre gouvernement - et c'est, hélas ! courant pour la droite - a le complexe de son opinion. La droite a ce complexe à l'égard de la gauche. On dit parfois : « Un libéral, c'est quelqu'un qui croit que ses adversaires ont raison ». Je crains qu'il n'y ait, dans cette acception du terme, beaucoup de libéraux dans votre gouvernement ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*.)

La gauche, elle, a beaucoup de chance, parce qu'elle est un peu, qu'elle me le pardonne, comme le coucou. (*Sourires*.) Le coucou a cette particularité qu'il pond ses œufs dans le nid des autres ; d'ailleurs il n'en pond qu'un seul, généralement dans le nid des tendres et fragiles mésanges. Celles-ci, hélas ! n'ont pas la lucidité suffisante pour reconnaître l'intrus, et quand celui-ci naît, au lieu de le jeter par-dessus bord, elles le nourrissent jusqu'au moment où, ayant pris des forces, c'est le petit coucou qui jette les petites mésanges à bas du nid. C'est ce qui arrive couramment dans la politique de ce pays. La gauche ne vient pas souvent au pouvoir, mais quand elle le fait, elle pond son œuf idéologique et politique (*sourires*) en faisant confiance à la stupidité de ses adversaires politiques pour qu'ils nourrissent le petit qui en naîtra (*applaudissements sur les bancs du groupe Front national*) et, si j'ose dire, une espèce de sentimentalité mal placée conduit les mésanges de droite à nourrir leurs pires adversaires.

Vous affirmez que vous ne voulez pas le faire, que vous voulez libérer les prix, que vous voulez libérer les changes. Mais vous le faites comme le ferait M. Bérégovoy, un petit peu plus, peut-être, mais dans le même esprit, et l'on ne saurait faire grief à M. Bérégovoy d'avoir été, somme toute, dans le bon sens.

Car, s'il est vrai que les socialistes sont responsables, en partie, de la situation économique de ce pays, en ce qui touche l'étatisme, la bureaucratie, le dirigisme, ils le sont moins que vous.

C'est M. Giscard d'Estaing, je crois, qui a, un jour, établi que la frontière qui séparait l'espace socialiste de l'espace libéral passait par le taux de 40 p. 100 de prélèvements publics. Or, quand M. Giscard d'Estaing est arrivé au pouvoir, en 1974, ce taux était de 35 p. 100. Quand il l'a quitté, il s'élevait à 42 p. 100. Aujourd'hui, il atteint 46 p. 100. Cela veut dire que, en sept ans, on avait augmenté les prélèvements publics de sept points, soit de un point par an, et que, en cinq ans, sous les gouvernements de M. Mauroy et de M. Fabius, ils ont été augmentés seulement de quatre points. Vous avez donc plus fait pour le socialisme que ne l'ont fait vos prédécesseurs immédiats. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*.)

C'est pourquoi nous ne pensons pas que vous soyez en mesure de rompre avec le socialisme. Je crains que les mesures que vous proposez pour le chômage ne soient elles-mêmes peut-être sincères, dans leur inspiration, mais démagogiques dans leur application. Vous proposez de résoudre le problème du chômage des jeunes. C'est vrai qu'il est plus inquiétant que celui des autres parce qu'il engage en quelque sorte toute leur vie, mais vous ne dites pas les raisons de ce chômage. En tout cas, votre politique ne souligne pas cette réalité que seule l'entreprise peut créer des emplois et que s'il n'y a pas d'emplois, ni pour les jeunes, ni pour les autres, qui sont importants aussi, c'est parce qu'il y a peu d'entreprises et qu'il y a peu de qualifications.

Vous n'avez pas abordé ce problème clé, connexe de celui de l'emploi qu'est l'immigration. Notre pays compte trois millions de chômeurs, mais six millions d'immigrés. Bien sûr, je sais que certains - ceux qui, en général, font les généreux, d'ailleurs avec l'argent des autres, y compris des pauvres - disent : « Nous devons être généreux » ! Mais nous devons l'être d'abord avec les Français, parce que c'est de leur argent qu'il s'agit. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*.) Depuis des décennies, on a pris l'habitude - c'est, en particulier, le cas des serviteurs de l'Etat - de penser qu'il existe un droit régulier à gérer l'argent des Français. D'abord celui qu'on leur prélève, et même celui qui reste dans leur poche. Nous sommes de ceux qui affirment qu'il faut rendre aux Français la responsabilité de l'argent qu'ils gagnent. Ce que je crois, c'est que votre gouvernement n'a pas pris la dimension réelle de la crise qui nous a frappés. Certes, la décadence nationale et européenne y participe pour beaucoup, mais la crise mondiale n'est pas une crise cyclique comme celles que nous avons connues auparavant. Elle représente très exactement un mode capital de transformation du monde. C'est la fin du monopole industriel de l'Europe.

C'est une réalité dont il faudra tenir compte, et les droits acquis, dont parlait hier M. Mauroy, n'ont aucune réalité s'ils ne sont confortés, chaque jour, par la prospérité. Il ne reste sans cela qu'une enveloppe vide et trompeuse. Nous devons préparer l'avènement du monde de demain et - Dieu merci ! - c'est du côté de l'Ouest que, paradoxalement, se lève le soleil de la liberté et de la prospérité. En effet, contrairement à l'analyse marxiste, ce sont dans des pays comme les Etats-Unis que l'on voit se dessiner le monde de demain et, à l'inverse de ce qui avait été prévu, non point par des concentrations gigantesques d'entreprises, avec les conséquences que peut engendrer une urbanisation forcée, mais, au contraire, par le déplacement des grands centres d'intérêts économiques et la multiplication, le pullulement des petites et moyennes entreprises qui ouvrent en quelque sorte la voie à une ère nouvelle. C'est vrai également du Japon.

C'est de ces modèles qu'il faut s'inspirer, et non pas des socialismes qui, quelle qu'ait été, à l'origine, ou quelle que soit, maintenant, la bonne volonté de leurs partisans, ne peuvent déboucher, au mieux, que sur la tristesse suédoise (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national*) et, au pire, sur la Russie soviétique, la Chine ou Cuba. Je ne sais que choisir !

Il faut rompre avec le socialisme, pas seulement avec celui du parti socialiste, mais avec tous les socialismes, y compris les socialismes rampants qui ont été mis en œuvre par les gouvernements de vos amis.

Vous avez raté une occasion unique. Il y avait une possibilité d'ouvrir une ère nouvelle pour la démocratie économique. Dans le choix qu'il faut faire - si c'est un dilemme - entre

socialisme et capitalisme, il est évident que c'est dans la voie du capitalisme qu'il faut s'engager puisque c'est celle qui ménage non seulement les plus grandes capacités de liberté mais encore les plus grandes capacités d'épanouissement humain.

Avec les dénationalisations, vous aviez cette chance. En effet, si les citoyens sont associés à la vie économique, soit comme salariés, travailleurs, cadres ou patrons, soit comme consommateurs, ils ne le sont pas comme propriétaires. Il y avait une chance unique de réaliser l'appropriation des moyens de production et d'échange, non pas pour l'Etat, comme la gauche a tenté de le faire, mais pour le peuple. Si l'on avait procédé à la distribution des actions des entreprises publiques dénationalisées au profit des Français, on aurait créé un choc psychologique considérable ! On aurait habitué les Français à être les propriétaires d'une partie des entreprises et à investir leurs économies, pour peu, bien sûr, que l'Etat en laisse une partie dans leur poche, dans le financement des entreprises par l'intermédiaire du marché.

Cela aurait permis à nos concitoyens de comprendre les mécanismes économiques et de voir dans l'organisation économique une organisation destinée non pas à les réduire en esclavage mais, au contraire, à leur permettre de se libérer.

Il faut rendre aux Français l'autonomie de leur gestion.

Votre projet eût dû être flanqué d'une très grande réforme fiscale remettant en cause le rôle de l'Etat, l'importance de la fonction publique, le coût des services publics. Comment, en effet, créer des entreprises si l'Etat pompe directement tout l'argent des Français ? Il nous reste peu de temps. Je suis de ceux qui sont convaincus que des choix que nous allons faire vont dépendre le destin et la liberté de notre peuple et de notre nation. Il faut parier sur la liberté et sur ses risques. Ce pari-là, vous ne l'avez pas osé. C'est parce que vous ne l'avez pas osé que le peuple français ne vous a pas répondu. Il attendra donc quelques semaines, quelques mois, peut-être quelques années. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Claude Gaudin.

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, mes chers collègues, vous nous demandez de vous prêter nos pouvoirs législatifs.

Voter une loi de dessaisissement de compétence n'est jamais un acte facile, ni agréable, pour un parlementaire...

M. André Billardon. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. ... ni pour les anciens, ni *a fortiori* pour les nouveaux députés. Renoncer même partiellement, même temporairement aux compétences de ses fonctions n'est enthousiasmant pour personne.

Dans cet ordre d'idées, la procédure des ordonnances, quelle que soit sa dénomination constitutionnelle, a toujours eu dans l'histoire une médiocre réputation, un arrière-goût amer, celui, en quelque sorte, d'une potion difficile à avaler, même si on la trouve toujours présente aux moments importants de notre histoire politique.

Il en résulte que, traditionnellement depuis les débuts de la V^e République, tout débat sur l'habilitation en vertu de l'article 38 de la Constitution donne lieu à un débat à l'intérieur du débat. Vous avez hier, monsieur le ministre d'Etat, sacrifié à cette tradition en justifiant dans son principe le recours à cette procédure.

Dans ce débat à l'intérieur du débat, il y a deux catégories d'intervenants : ceux qui ne changent pas de langage suivant qu'ils sont dans la majorité ou dans l'opposition, et ceux qui ont un discours à géométrie variable : pour le principe des ordonnances quand ils sont dans la majorité - même s'ils n'y sont pas souvent... - et contre quand ils sont dans l'opposition.

M. Jacques Limouzy. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Je croyais que cette seconde catégorie n'existait plus. J'ai constaté le contraire en écoutant l'autre jour, comme vous d'ailleurs, lors du débat précédant le vote de confiance, notre collègue M. Jospin dire que le Gouvernement abordait la législation « avec l'arme traditionnelle de la défiance... »

M. André Billardon. Eh oui !

M. Jean-Claude Gaudin. ... « qu'est la législation par ordonnances ».

M. André Billardon. Bien sûr !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce jugement est tout à fait intéressant, monsieur Billardon. La formule l'est aussi, à tel point que je regrette que M. Jospin l'ait gardée pour lui...

M. André Billardon. Ah !

M. Jean-Claude Gaudin. ... en décembre 1981, quand M. Mauroy, Premier ministre, demandait l'autorisation de légiférer par ordonnances, ou en février 1982, ...

M. André Billardon. Ce n'était pas pour la même chose !

M. Jean-Claude Gaudin. ... ou en avril 1983, ou encore en décembre 1983, quand M. Mauroy demandait à nouveau cette autorisation, ou enfin en juillet 1985 quand ce fut le tour de son sémillant successeur de le faire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Je croyais que le parti socialiste avait définitivement abandonné ses arguments de pacotille sur le caractère prétendument antidémocratique de cette procédure de l'article 38, et de certaines autres d'ailleurs - l'article 49-3, par exemple. Je croyais, comme beaucoup d'autres, que ce genre d'argumentation, développée par l'auteur du *Coup d'Etat permanent*, avait été définitivement rangé au musée des accessoires d'une contestation constitutionnelle aujourd'hui révolue. Eh bien, non ! L'opposition socialiste a déjà oublié les cinq lois d'habilitation et les quarante ordonnances que la majorité socialiste de 1981 avait pris.

M. Georges Le Bailh. A quel sujet ?

M. André Drouin. Sur quels thèmes ?

M. Jean-Claude Gaudin. M. Jospin a la mémoire courte ! Et que dire, alors, de la mémoire de M. Mauroy ? Quel dommage qu'il ne soit pas là ! Hier soir, M. Mauroy ne se souvenait pas qu'il avait été Premier ministre de 1981 à 1984 !

M. Yves Tavernier. Ça vole toujours aussi haut ! M. Gaudin se croit à Marseille !

M. Jean-Claude Gaudin. Nous, nous savions déjà qu'il était daltonien, qu'il voyait les indicateurs verts lorsqu'ils étaient rouge vif. Nous savons maintenant que l'année la guette ! Vous auriez pourtant été bien inspirés, messieurs les socialistes, de relire ce que disait, par exemple, votre porte-parole, M. Belorgey, le 8 décembre 1981, estimant qu'« il serait vain d'invoquer à propos des ordonnances une dépossession du Parlement », et considérant également que la revalorisation du rôle de l'Assemblée ne passait pas « par une défense crispée du privilège d'élaborer certaines règles ».

De même, vous auriez dû relire la brillante défense et illustration du recours aux ordonnances faite par M. Mauroy lui-même, alors Premier ministre, qui rappelait que la gauche n'avait jamais recusé cette procédure et que par conséquent elle y recourait légitimement pour imposer certaines mesures importantes.

A moins que l'argument sur les ordonnances, « arme traditionnelle de la défiance », selon M. Jospin, n'ait consisté à illustrer un propos de M. Mitterrand, Président de la République, disant que la Constitution de 1958 était bonne et inoffensive quand c'est lui qui l'utilisait, mais mauvaise et dangereuse quand c'est un autre qui en avait l'usage !

M. Michel Sapin, un de vos amis, nous invitait d'ailleurs, dès 1981, à faire cette interprétation lorsqu'il déclarait que l'idée même d'ordonnance n'était pas étrangère à l'histoire et, tenez-vous bien, à l'esprit du socialisme, invoquant, d'ailleurs fort à propos, les thèses de Léon Blum. Le mécanisme de l'article 38, déclarait M. Sapin, les socialistes l'approuvent sans réserve dès lors que le contenu des lois d'habilitation est conforme à leurs orientations.

Autrement dit, les choses sont claires. Le jugement des socialistes sur l'article 38 est blanc quand ils sont dans la majorité, mais noir quand ils sont dans l'opposition. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Telle ne fut pas notre position - je vous le rappelle, monsieur Billardon - lorsque les gouvernements socialistes eurent recours à cinq reprises à cette procédure entre 1981 et 1985. Je vous renvoie, par exemple, aux propos de notre collègue Jacques Barrot lors du débat de décembre 1981 : nous n'avions pas changé d'analyse sous prétexte que nous

n'étions plus majoritaires. C'est ce qui nous permet aujourd'hui de légitimer et d'approuver le recours à cette procédure sans aucune espèce de contorsion.

Le seul débat qui compte à nos yeux est celui de savoir, d'une part, s'il y a conformité entre le contenu du projet de loi d'habilitation et les conditions posées par l'article 38 de la Constitution, et, d'autre part, si le recours aux ordonnances s'impose par la mise en œuvre d'un programme d'action de gouvernement. Autrement dit, si le recours à l'article 38 est, suivant l'une de vos formules favorites, juridiquement valable et politiquement fondé.

Sur le premier point, la réponse est oui, car les conditions posées par l'article 38 sont remplies. La délégation est demandée pour une période limitée; elle l'est pour des matières déterminées, et le principe du dépôt d'une loi de ratification est clairement posé. Donc le recours à l'article 38 est juridiquement valable.

Sur le second point, deux arguments sont généralement invoqués par les gouvernements pour établir le fondement politique des ordonnances, à savoir l'urgence et la complexité des matières à traiter.

L'urgence : oui, et il y a même urgence aggravée, j'y reviendrai.

La complexité : oui aussi, car les dispositions à prendre chevauchent le domaine législatif et le domaine parlementaire. C'est typiquement le cas des mesures pour l'emploi et des mesures sociales qui y sont liées. Georges Pompidou, monsieur le ministre d'Etat, votre ami Georges Pompidou, alors Premier ministre, avait fait la même analyse en 1967 pour expliciter le bien-fondé des ordonnances dans des matières techniquement complexes.

« Il est juste, disait-il, que le Gouvernement puisse, avec votre accord, prendre un certain nombre de mesures dans le domaine législatif, dès lors qu'elles sont intimement liées à tout un ensemble de mesures réglementaires. Outre les difficultés juridiques qu'il y aurait à séparer les unes des autres, les débats devant le Parlement n'auraient pu être que décousus et fragmentaires ».

Et M. Pompidou concluait ainsi sur l'opportunité du recours aux ordonnances : « Cette procédure est non seulement normale au regard de la Constitution, mais quasiment traditionnelle dans nos mœurs politiques, dès lors que la situation économique et financière exige un ensemble important de mesures nouvelles. »

Tel est bien le cas aujourd'hui : nous sommes, en 1986, dans une situation qui exige un redressement comparable à celui de 1926 et à celui de 1958, qui exige donc un ensemble important de mesures nouvelles et un résultat rapide.

Ainsi, le recours aux ordonnances est juridiquement valable et politiquement fondé. Et ce débat à l'intérieur du débat sur le principe même du recours aux ordonnances pourrait être clos sur ce constat, s'il ne s'était récemment enrichi d'un élément nouveau : le particularisme de la situation institutionnelle nouvelle liée « à l'arrivée aux responsabilités politiques d'une majorité politique dont les choix diffèrent sur des points essentiels de ceux du Président de la République ». J'ai emprunté cette formule - vous l'avez reconnu, monsieur Billardon ! - à M. Mitterrand ! (*Applaudissements sur quelques bancs du groupe U.D.F.*) C'est ce qui a conduit celui-ci à évoquer l'hypothèse d'un refus de signature des ordonnances.

M. André Billardon. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Signera, signera pas ? ... Dans la série des grandes énigmes constitutionnelles, c'est le nouveau feuilleton à suspense ! (*Sourires.*)

Le fil de la plume présidentielle est suspendu, telle une épée de Damoclès, non pas au-dessus de votre tête, monsieur le ministre d'Etat, mais au-dessus de celle de M. le Premier ministre. (*Sourires.*)

Signer ou ne pas signer les ordonnances ? ...

M. André Billardon. That is the question !

M. Jean-Claude Gaudin. Les juristes promènent cette interrogation shakespearienne à travers les colonnes du quotidien *Le Monde*, soumettant à la question les moindres silences de nos articles constitutionnels.

« Le Président peut refuser de signer », dit le premier. « Mais non, il doit absolument signer », dit le deuxième. « Pas du tout, rien ne l'oblige », renchérit un troisième !

Comme d'habitude dans ce genre d'affaire, il y a autant d'arguments différents que d'experts, et même davantage, car M. Duverger, dans son *Bréviaire de la cohabitation*, présente aujourd'hui une position radicalement inverse de celle qu'il défendait avant 1978. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Signera, signera pas ? ...

La question serait angoissante si son horizon ne se limitait pas, en réalité, au cercle étroit d'une trentaine de personnes, dont les conseillers du Président de la République, réduits au désœuvrement du chômage technique (*Rires et applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*) et si M. Mitterrand n'avait lui-même fourni les clés de l'énigme.

Le 15 décembre 1985, d'abord, à la télévision, quand il déclarait : « Le Président de la République respectera d'autant mieux la liberté d'action de ce nouveau gouvernement qu'il exprimera la volonté majoritaire des Français. »

Le 8 avril ensuite, dans son message au Parlement : « A cette question - de la coexistence - « je ne connais qu'une seule réponse, la seule possible, la seule raisonnable, la seule conforme aux intérêts de la nation : la Constitution, rien que la Constitution, toute la Constitution. »

M. François Loncle. Vous lisez bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Les deux clés de l'énigme des ordonnances s'appellent donc - écoutez bien, monsieur Loncle - « volonté populaire » et « Constitution ».

Ainsi, les choses sont plus claires qu'on ne veut le faire croire. Dès lors que la loi d'habilitation respectera la Constitution, dès lors que les ordonnances seront conformes aux intérêts de la nation exprimés par sa majorité politique, le Président n'aura pas le pouvoir de refuser de signer les ordonnances car, dans cette hypothèse, ce n'est pas contre le Gouvernement qu'il agirait, mais contre le Parlement, c'est-à-dire contre l'expression de la souveraineté nationale. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Et si M. Mitterrand s'avisait de faire du classement vertical, avec ne serait-ce qu'une seule des ordonnances du Gouvernement, nous vous demanderions, monsieur le ministre d'Etat, un vote du Parlement qui nous permettrait d'aller la rechercher jusque dans la corbeille à papiers du bureau présidentiel ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. André Bellon. Ce sont des propos de balayeur !

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur Bellon, ce sont des vérités auxquelles il faut vous faire. On a suffisamment entendu sur vos bancs : « On les coïncera ; on les empêchera d'appliquer leur politique ; le Président de la République est là et il veille ! » Eh bien, non ! Le Président de la République devra signer les ordonnances. Qu'il fasse des remarques, des observations ou des suggestions, oui. Mais il ne peut pas choisir. Dites-vous le bien, M. Mitterrand, ce n'est pas Louis XVI ; il n'a pas le droit de veto ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.* - *Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. François Loncle. Avouez qu'il vous gêne !

M. Jean-Claude Gaudin. J'en viens au contenu de la loi d'habilitation.

Le Premier ministre nous a présenté, il y a deux semaines, son programme d'action. Sur cette base, l'U.D.F. a accordé sa confiance au Gouvernement, une confiance sans aucune défection.

M. Clément Théaudin. Une confiance accordée du bout des lèvres !

M. Jean-Claude Gaudin. Sans aucune défection, ai-je dit, et c'est cela, précisément, qui vous gêne ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

De fait, monsieur le ministre d'Etat, l'esprit qui inspire votre projet de gouvernement est conforme aux options que nous avons défendues pendant plusieurs années, et en particulier dans notre « plate-forme pour gouverner ensemble ».

Votre projet, notre projet, est sous-tendu par un objectif essentiel et s'inspire d'une méthode.

L'objectif essentiel, c'est l'emploi et, en particulier, l'emploi des jeunes : M. Bouvet le soulignait hier avec raison. C'est bien sûr le même que celui de la majorité précédente, le même qui servait de fondement à la loi d'habilitation de 1981 et aux propos que tenait à cette occasion M. Pierre Mauroy,

Premier ministre : « La lutte contre le chômage est économiquement indispensable parce que nous ne pouvons pas laisser le pays se vider de sa substance. Nous avons pris devant le pays un engagement, celui d'inverser la tendance du chômage d'ici à la fin de l'année prochaine ».

Et M. Mauroy ajoutait : « Nous sommes décidés à faire en sorte que, dans l'espace d'un à deux ans, plus aucun jeune entre seize et dix-huit ans ne se retrouve au chômage, parce que l'entrée dans la vie ne doit pas ressembler aux portes de la nuit. »

Ah ! que j'aimerais répéter ces phrases devant M. Mauroy ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Personne, mes chers collègues, ne lui reprochera d'avoir fixé cet objectif à son action. Mais chaque Français constate aujourd'hui que cet objectif n'a pas été atteint par les moyens qu'il avait mis en œuvre. Le traitement social du chômage a économiquement échoué.

M. Gérard Collomb. Nous avons mieux réussi que les pays étrangers !

M. Jean-Claude Gaudin. Les statistiques du chômage publiées au mois de mars montrent que 864 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans sont à la recherche d'un emploi, soit un jeune sur quatre, ce qui correspond à un taux de chômage trois fois supérieur à la moyenne nationale. C'est ce qui justifie pleinement que l'une des premières décisions du nouveau gouvernement ait été d'engager un effort exceptionnel en faveur de l'emploi des jeunes, auquel 4 milliards de francs seront consacrés d'ici à la fin de l'année. Oui, messieurs les ministres, vous avez eu raison de faire ce choix prioritaire !

Cet effort, nous y souscrivons pleinement dans son principe, car l'emploi des jeunes est l'une des premières priorités nationales. Il faut décréter l'état d'urgence sur l'emploi des jeunes ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Cet effort, monsieur le ministre d'Etat, nous l'approuvons également dans ses modalités, à savoir l'exonération des charges sociales des entreprises, car ces modalités tirent parfaitement les conséquences du constat exprimé dans l'exposé des motifs de votre projet de loi : « Si la politique passée n'a pas eu les résultats escomptés, c'est qu'elle a négligé l'entreprise, par où passent les moyens de lutter efficacement contre le chômage. »

L'entreprise, l'entreprise d'abord : c'est effectivement ce mot d'ordre qui doit servir de dénominateur commun à toutes vos décisions. Il faut améliorer d'abord les conditions de vie des entreprises pour créer les richesses sans lesquelles les acquis sociaux ne peuvent avancer qu'à reculons.

Rien n'est jamais acquis. Le Premier ministre le rappelait à juste titre dans sa déclaration de politique générale. Les dernières années en ont d'ailleurs apporté la preuve à bien des reprises.

Le pouvoir d'achat n'est jamais acquis : la preuve, c'est qu'il a baissé en 1984.

Un système d'indemnisation n'est jamais acquis : la preuve, c'est que l'indemnisation des chômeurs et celle des préretraités a nettement diminué sous le régime socialiste.

Et on pourrait également trouver des exemples dans le système d'assurance maladie.

Les acquis sociaux ce n'est pas nous, hommes politiques, qui les défendrons le mieux avec nos discours, ce sont les entreprises avec leurs produits. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Ce qui doit différencier votre action, messieurs les ministres, de celles des gouvernements précédents, ce n'est donc pas tant l'objectif que la méthode. Et au regard de la méthode, votre politique économique a pris un départ tout à fait convenable ; les textes que vous nous présentez affichent le bon cap.

Le signal de départ a été donné par une opération vérité sur le franc. Certes, nos adversaires auraient préféré que vous la différerez jusqu'en septembre pour pouvoir en imputer la responsabilité à votre politique. Mais vous avez agi au bon moment, économiquement, financièrement et politiquement.

Cette dévaluation aurait d'ailleurs pu se faire dans de meilleures conditions si certaines personnalités responsables de l'opposition, et en particulier l'ancien Premier ministre,...

M. François Loncle. C'est un mauvais procès !

M. Jean-Claude Gaudin. ... n'avaient tenu, la veille de la réunion des ministres européens des finances - et vous savez très bien, monsieur Loncle, que je peux parler sans risque d'être démenti - des propos qui, justement, mettaient en cause la stabilité de notre monnaie. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

M. Yves Tavernier. Quelle médiocrité !

M. François Loncle. C'est le Gouvernement qui a spéculé !

M. Jean-Claude Gaudin. Il n'y a que de ce côté-ci de l'hémicycle que l'on entend de pareilles stupidités ! Vous savez trop bien, messieurs, que c'est comme je le dis que cela s'est passé. (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Protestations sur les bancs du groupe socialiste.)

M. Yves Tavernier. Les stupidités, elles tombent de la tribune !

M. Gérard Collomb. Les spéculateurs, c'est vous !

M. Jean-Claude Gaudin. Ce faisant, monsieur le ministre d'Etat, en annonçant la dévaluation du franc, vous n'avez pas pour autant cédé à la facilité, car vous avez affiché des intentions courageuses en matière monétaire et surtout en matière de rémunérations. La politique de sévérité ne sera pas populaire, mais elle est indispensable.

Ces intentions affichées traduisent bien le fait que votre marge de manœuvre est très étroite, parce que votre politique économique doit évoluer entre trois écueils très rapprochés.

Le premier écueil est le bilan de vos prédécesseurs, qui est lourd...

M. Clément Théaudin. Qui est bon !

M. Jean-Claude Gaudin. ... très lourd, beaucoup plus lourd que ne le croit encore l'opinion publique.

M. Gérard Collomb. Il faut comparer avec 1980 !

M. Jean-Claude Gaudin. Les chiffres en sont connus par les spécialistes, mais ignorés de l'opinion publique...

M. Jacques Santrot. Citez-les donc !

M. Jean-Claude Gaudin. ... qui, surtout, ne mesure pas les conséquences de ces chiffres, qu'il s'agisse de l'endettement, de la charge de la dette publique ou de la part du déficit budgétaire dans l'épargne privée nette.

M. Gérard Collomb. Et la baisse de l'inflation ?

M. Jean-Claude Gaudin. Autant d'indicateurs qui traduisent l'ombre portée de la gestion précédente et qui risquent de fixer dans les prochains mois des rendez-vous et des échéances difficiles.

M. Jacques Santrot. Marseillais !

M. Pierre Delmar et M. Alexandre Léontieff. Raciste !

M. Jean-Claude Gaudin. Monsieur le maire de Poitiers, Marseillais, je le suis, et fier de l'être ! (Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.)

Il y a vingt ans cette année que je suis élu de Marseille. J'espère que cela va durer !

Le deuxième écueil après le bilan réside dans la nécessité de donner une nouvelle impulsion à l'activité économique.

Cette opération de réactivation de l'économie est d'autant plus difficile qu'elle risque de se heurter au troisième écueil qu'est la persistance des tensions inflationnistes et la nécessité de poursuivre la lutte contre l'inflation. Le Premier ministre l'a souligné dès les premières phrases de son discours-programme : la désinflation et la désindexation des salaires font partie des rares points positifs de la gestion précédente et il n'est question ni de contester, ni de remettre en cause cet acquis.

M. Gérard Collomb. C'est pourtant ce que vous allez faire !

M. Jean-Claude Gaudin. Cela étant dit, les tensions restent vivaces. Le dernier indice des prix le montre, et ces tensions peuvent être alimentées à la fois par la dévaluation, par la libération des prix,...

M. Gérard Collomb. Nous n'y sommes pour rien !

M. Jean-Claude Gaudin. ... par le dérapage de la masse monétaire et aussi par de nécessaires réajustements de tarifs publics qui ont été retardés à la veille des élections par vos prédécesseurs. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R. - Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Qu'a fait Barre en 1981 ?

M. Jean-Claude Gaudin. Dans ces conditions, nous avons noté avec satisfaction que l'objectif de lutte contre l'inflation restait au premier plan des objectifs de votre politique économique et figurait en première place dans l'exposé des motifs du collectif.

Bien entendu, nous sommes conscients du fait que ce collectif n'est que la première traduction minimale des nouvelles orientations de la politique économique et sociale ; l'exercice qui consiste à corriger la copie budgétaire du gouvernement précédent ne peut avoir qu'une portée limitée. L'essentiel, bien sûr, c'est ce qui sera fait dans le budget de 1987 que vous allez maintenant préparer. A cet égard, nous souhaitons qu'il soit particulièrement audacieux sur deux points : les économies budgétaires et l'aide fiscale à l'épargne et à l'investissement.

M. Edmond Alphandéry, M. Charles Millon et M. Jean-Pierre Solisson. Très bien !

M. Jean-Claude Gaudin. Edmond Alphandéry aura, dans un prochain débat, l'occasion de développer sur ces points les propositions précises du groupe U.D.F.

Nous avons entendu l'opposition socialiste critiquer tout ou presque tout de votre plan. Mais n'y a-t-il pas une certaine incohérence - qui a été d'ailleurs soulignée tout à l'heure - de la part de M. Bérégozovoy et de M. Fabius à critiquer aujourd'hui la logique même dont ils n'ont cessé de se réclamer pendant deux ans ? N'est-ce pas M. Bérégozovoy qui a largement engagé le processus de libération des prix industriels ? Qui a commencé à desserrer le carcan du contrôle des changes ?

M. François Loncle. C'est une mesure de sagesse !

M. Jean-Claude Gaudin. Alors, sur la liberté des prix et des changes je ne comprends pas pourquoi aujourd'hui vous vous opposeriez à la continuation de ce qui a été engagé hier. Ou alors c'est que vous n'étiez pas vraiment convaincu, monsieur Loncle, du bien-fondé de ce que vous faisiez.

Je voudrais dire d'ailleurs, à ce propos, que j'ai été surpris de voir le groupe socialiste confier à M. Mauroy le soin d'être son porte-parole principal dans ce débat, car, depuis juillet 1984, j'avais plutôt eu l'impression que toute l'équipe socialiste n'avait eu qu'un seul souci, celui de faire oublier M. Mauroy... (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Gérard Collomb. Vous essayez bien de cacher Barre !

M. Jean-Claude Gaudin. ... ou, comme le disait M. Fabius, « d'enlever les épines » de la gestion Mauroy. A moins qu'aujourd'hui la nouvelle priorité socialiste ne soit de faire oublier Fabius pour pouvoir renouer avec les délices et les certitudes confortables de l'idéologie socialiste !

M. Gérard Collomb. Vous feriez mieux de vous intéresser à Pasqua !

M. Jean-Claude Gaudin. Il est vrai qu'un débat sur la privatisation des entreprises nationales offre un terrain idéal pour ce retour aux sources. Les propos que nous avons à nouveau entendus sur la privatisation, synonyme de « spoliation pour la nation », selon M. Jospin...

M. Yves Tavernier. C'est vrai !

M. Jean-Claude Gaudin. ... sont à cet égard bien révélateurs.

Quant aux leçons de constitutionnalité, elles sont toujours intéressantes à entendre, mais l'opposition socialiste n'est pas forcément la mieux placée pour en donner, elle dont les travaux législatifs ont été sanctionnés à trente-trois reprises par le Conseil constitutionnel entre 1981 et 1986. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

Vous auriez aimé, dans l'opposition, que notre programme de privatisation réponde à un souci idéologique sans doute pour pouvoir nous faire plus facilement les reproches que vous avez vous-même largement mérités en 1981. Mais n'avez aucun espoir de ce côté-là. Notre souci n'est pas idéologique. Il est d'efficacité, il est de modernité.

D'ailleurs, si la privatisation était vraiment l'abomination que vous dites, pourquoi le gouvernement de M. Fabius aurait-il lui-même engagé un processus discret, mais réel, de dénationalisation rampante ? Et si la gestion privée de ces entreprises publiques était si contraire aux intérêts nationaux, pourquoi le gouvernement de M. Mauroy leur aurait-elle reconnu l'autonomie de gestion ?

Quelles que soient les performances d'un certain nombre d'entreprises publiques, et certaines sont remarquables, c'est vrai, le plus grand nombre d'entre elles n'a pas vocation à rester dans le secteur public.

Notre argumentation ne tient pas seulement à l'échec des nationalisations de 1981, mais elle tient surtout au fait que l'Etat n'a pas vocation à gérer des activités concurrentielles.

M. François Loncle. Et les nationalisations du général de Gaulle ?

M. Jean-Claude Gaudin. J'arrive à ma conclusion.

Monsieur le ministre d'Etat, ayant pris un bon départ, ayant affiché un bon cap, ayant affirmé des intentions courageuses et ayant balisé un parcours difficile, votre politique engage donc immédiatement deux actions prioritaires : l'action pour l'emploi des jeunes et la libéralisation économique.

Ces priorités concrétisent les engagements que nous avons pris ensemble devant les Français. Les Français attendent. Ils savent l'urgence, ils veulent l'action, ils espèrent le redressement. L'union pour la démocratie française vous donnera les moyens de l'action, dans l'urgence, pour le redressement, parce que nous pensons que vous êtes dans la bonne voie, et parce que nous sommes associés...

M. Gérard Collomb. Vous sombrerez ensemble !

M. Jean-Claude Gaudin. ... à l'effort que vous faites pour la France. (*Applaudissements prolongés sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

M. Gérard Collomb. C'est le nouveau leader !

M. le président. La parole est à M. Jean Auroux.

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre d'Etat, les premiers textes législatifs proposés par un gouvernement et votés par une majorité parlementaire sont en quelque sorte son image de marque. Il est donc utile de regarder avec soin vos projets.

Indépendamment de la forme contestable qui a été imposée à nos débats, notamment en commission, il apparaît clairement désormais aux yeux des Français quelles sont vos ambitions ou, en tout cas, vos prétentions sur la base de vos premiers choix :

Une loi de finances rectificative qui fait la part belle aux fraudeurs et aux privilégiés de la fortune cependant qu'on diminue le pouvoir d'achat des salariés par le gel des rémunérations et une moindre rétribution de l'épargne.

Une loi électorale dont l'urgence est manifestement davantage ressentie par la composante la plus importante et la plus en appétit de votre fragile majorité parlementaire que par la majorité des Français.

Enfin, une loi d'habilitation économique et sociale d'une portée considérable pour l'avenir de notre pays.

D'autres orateurs de mon groupe ont déjà pu s'exprimer sur des aspects essentiels de ce que vous tentez de mettre en place dans ce dispositif composite, imprécis et bâclé.

Mon propos a pour objet d'examiner les aspects sociaux de vos projets et notamment votre conception de la place, du rôle, et du statut des salariés, ainsi que celle des relations sociales dans l'entreprise.

Vous affichez avec une complaisance - qui devient de plus en plus suspecte au fil des jours - ce que vous n'osez pas vraiment appeler votre « discours social », ...

M. Hector Rolland. Ce n'est pas gentil !

M. Philippe Séguin, ministre des affaires sociales et de l'emploi. Ne soyez pas jaloux !

M. Jean Auroux. ... c'est-à-dire d'une part une volonté affirmée pesamment de lutter contre le chômage, notamment des jeunes et, d'autre part, la résurrection cyclique et rituelle du thème de la participation.

Il s'agit d'un nouveau lifting d'un élément positif de l'héritage gaulliste dont je me permets de rappeler à M. Balladur que nous ne l'avons jamais remis en cause sur ce point alors que votre gouvernement - sinon vous-même, si j'ai bien compris - en détruit aujourd'hui des pans entiers par votre entreprise de privatisation forcée.

Mais, dans les faits, la réalité que vous préparez pour le monde du travail est toute autre, même si, par habileté, M. Séguin a renvoyé à d'autres débats les problèmes dits des seuils et de la liberté de licenciement qui ne sont guère de nature à convaincre les Français que vos orientations en la matière sont à même de créer des emplois et de développer le « syndicalisme fort » souhaité, paraît-il, par M. Chirac et, en tout cas, nécessaire à toute politique contractuelle digne de ce nom.

En vérité, messieurs, emploi et participation sont vos deux alibis à une politique de régression sociale et d'abandon économique.

Soyons plus précis. Nous sommes tous d'accord sur un point : c'est l'entreprise qui est au centre de l'emploi présent et à venir. Le gouvernement actuel la présente volontiers - j'ai relu vos textes - comme une « communauté de travail », reprenant ainsi la formule que nous avions développée dès 1981 de « la collectivité de travail composée d'hommes et de femmes - avec des droits nouveaux, certes, mais aussi des devoirs confirmés - associés à la réussite d'un projet économique et social commun ».

Vous nous parlez ici - comme l'aile la plus rétrograde d'un patronat au demeurant divisé - de rigidités, de blocages, d'obstacles à la bonne marche des entreprises et donc au développement de l'emploi.

Avant de vous remettre en mémoire quelques saines vérités sur notre conception de l'entreprise qu'évoquait à l'instant M. Gaudin et l'action que nous avons conduite depuis cinq ans, permettez-moi de faire justice de deux mythes écoulés que les conservateurs traînent dans leur besace idéologique depuis des siècles.

D'abord, l'entreprise « communauté » ou « collectivité de travail » n'est pas, par essence, de droite : son actionnariat est une chose, sa vie quotidienne en est une autre. On aura fait un grand progrès dans ce pays quand chacun aura une claire conscience et une saine pratique du pluralisme qui doit exister aussi dans le monde économique. Le Président de la République, en parlant d'économie mixte, avait, je crois, ouvert la voie à cet équilibre.

M. Gérard Collomb. Voilà un discours responsable !

M. Jean Auroux. Il y a ensuite ce postulat, aussi réactionnaire que bien souvent contredit par les faits, selon lequel, le libéralisme étant le bien, tout patron d'entreprise privée est par nature - j'allais dire par naissance - un dirigeant économique clairvoyant et responsable ne pouvant que réussir, là où tout autre échouerait.

Il semblerait que votre expérience, que notre expérience à tous montre une réalité plus nuancée, ce qui enlève, me semble-t-il, quelque force à votre frénésie de privatisation.

En réalité, mesdames, messieurs les députés, depuis 1981 nous avons réussi une œuvre historique au bénéfice de notre pays : nous avons réconcilié les Français avec l'entreprise. *(Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste. - Rires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Premièrement, à l'intérieur de l'entreprise nous avons, avec les droits nouveaux des travailleurs, ouvert de nouveaux espaces de liberté, de responsabilité, de citoyenneté dans le monde du travail.

Nous y avons contribué par notre souci - qui n'est plus le vôtre, monsieur Séguin, qui avez écrit d'autres choses dans le passé - d'éviter l'éclatement de la communauté de travail grâce au recours massif et injustifié à toutes les formes de travail précaire : par la mise en place de cette forme originale de démocratie directe qu'est le droit d'expression des salariés que vous ne semblez plus contester aujourd'hui ; par le développement de la démocratie représentative - organisations syndicales, délégués du personnel, comités d'entreprise notamment - recentrée sur la vie économique, disposant des informations nécessaires et pouvant avoir accès à l'expertise.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Cela existait avant vous !

M. Jean Auroux. Nous avons enfin fait reconnaître définitivement droit à la négociation, fondement d'une authentique politique contractuelle à tous les niveaux - interprofessionnelle, de branche et enfin d'entreprise -, la négociation de branche nous apparaissant non seulement comme une nécessité fondamentale, comme une source de droit conventionnel qui dépasse l'arbitraire possible au niveau de l'entreprise ou l'atomisation certaine des seuls accords d'établissement, mais encore comme la base de conventions collectives sectorielles au niveau européen, car on ne construira pas l'Europe sans sa dimension sociale. Il est plus que jamais nécessaire de s'y préparer dans ce domaine-là aussi. J'avoue n'avoir guère aperçu, dans tous les propos officiels tenus par le gouvernement actuel, l'ombre de cette préoccupation, pourtant essentielle pour préparer véritablement l'avenir et non les seules échéances électorales.

Deuxièmement, nous avons valorisé et réhabilité l'entreprise dans l'opinion publique.

Ainsi, le monde éducatif, de l'enseignement supérieur au collège ou au lycée s'est rapproché, comme il ne l'avait jamais fait auparavant, du monde économique. Au-delà du jumelage qui rencontre un large succès, de nouvelles écoles, de nouvelles filières, de nouveaux programmes et surtout un nouvel état d'esprit sont apparus.

Sur le plan des médias, jamais l'information économique n'a été aussi présente dans la presse écrite, à la radio et à la télévision. Un bilan pour les années 1981-1986, des nouveaux espaces rédactionnels, des nouvelles rubriques, des nouvelles émissions, voire des nouvelles publications serait sans doute fort révélateur de cette sorte de révolution culturelle, pacifique au demeurant, à mettre à notre actif.

M. Gilbert Barbier. Et les chômeurs ?

M. Jean Auroux. Troisièmement, nous avons fait de l'entreprise, malgré les difficultés économiques et de nombreuses résistances, un lieu de progrès social. Rappelons les trente-neuf heures, la cinquième semaine de congés payés, la retraite à soixante ans et l'égalité professionnelle des femmes et des hommes, pour en tenir à l'essentiel.

Quatrièmement : nous avons donné à l'entreprise - quoi qu'en en dise, souvent d'ailleurs par ignorance - le maximum de souplesse possible pour qu'elle soit en mesure - sans tomber dans le laxisme et la facilité où vous tentez de la conduire - de faire face aux aléas d'une conjoncture économique, monétaire et technologique que la France, dans une économie désormais mondialisée, n'a pas les moyens de maîtriser.

Je sais que la majorité actuelle conteste ce point. Pour éclairer votre jugement permettez-moi ici de rappeler toutes les possibilités de souplesse existant actuellement pour les entreprises françaises qui sont à cet égard aussi bien armées que celles de la plupart des pays développés. Il suffit de citer :

Les horaires individualisés, avec une plage fixe et une plage mobile ;

Le travail par relais : équipes tournantes, volantes, alternantes, chevauchantes ;

Le travail posté qui permet, lui aussi, l'utilisation intensive des machines, y compris en continu ;

Le travail par roulement ;

Les équipes de suppléance de fin de semaine ;

La modulation par le biais des heures supplémentaires ;

La modulation accompagnée de récupération en temps qui a été mise en place dès 1982 ;

L'aménagement du temps de travail, loi de progrès économique et social, fondée sur la négociation et l'équilibre entre les partenaires, défendue avec conviction par mon ami Michel Delebarre ;

Les contrats à durée déterminée qui peuvent atteindre jusqu'à deux ans et qui ont connu une progression spectaculaire de 25 p. 100 en un an. Où sont donc les obstacles, messieurs les ministres ?

Le travail intérimaire. Réorganisé et moralisé en 1982, il a connu en 1985 une progression du même ordre que les contrats à durée déterminée avec près de 2 300 000 contrats

conclus qui correspondent à 102 000 « années-travail ». Les partenaires sociaux se sont par ailleurs dotés d'un accord contractuel de qualité satisfaisant pour toutes les parties, il y a moins d'un an. Alors, messieurs les ministres, où sont donc les blocages qui empêcheraient selon vous le recours au travail temporaire quand il est justifié ? Votre dogmatisme idéologique, votre dirigisme vont-ils l'emporter sur un accord contractuel ? (*Murmures sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Le temps partiel, que nous préférons appeler le travail à temps choisi, car il doit être fondé sur le volontariat. En mars 1981, selon l'I.N.S.E.E., 1 700 000 personnes étaient concernées, soit 8 p. 100 des actifs ; en mars 1985, c'était plus de 2 300 000 personnes qui en bénéficiaient, soit près de 11 p. 100 des actifs, pourcentage relativement voisin de celui de la République fédérale d'Allemagne qui en compte un peu plus de 12,5 p. 100. Devant cette évolution aussi, je vous interroge, messieurs les ministres : où sont les obstacles ? Et s'il y en avait, êtes-vous certains que, là aussi, ils sont vraiment de nature législative ou réglementaire ?

Enfin, le travail à domicile. S'il est né il y a déjà longtemps dans certaines branches comme le textile, il apparaît aujourd'hui que se développe avec des problèmes spécifiques ce qu'il est convenu d'appeler le « télétravail », rendu possible par les progrès extraordinaires de tous les moyens de télécommunications, et qui est d'une souplesse tout à fait nouvelle.

J'arrête là cette longue mais nécessaire énumération en forme de mise au point de notre conception moderne et dynamique de l'entreprise dont la majorité actuelle dénonce péle-mêle avec plus de démagogie que de connaissances, les blocages, le poids de l'administration, les obstacles réglementaires et autres rigidités néfastes à l'emploi.

A la lumière de ce que je viens de rappeler, on peut légitimement se demander s'il n'y aurait pas à examiner avec la même rigueur, certaines rigidités patronales, devant le dialogue social, la politique contractuelle, le respect du fait syndical représentatif, la recherche de nouvelles organisations du travail, l'innovation technologique, bref devant cette modernisation nécessaire de notre appareil de production, préoccupation - je le rappelle en passant - fort absente du discours de M. Chirac devant cette assemblée.

M. Yves Tavernier et M. Jacques Rogei-Machart. Très bien !

M. Jean Auroux. Bref, nous avons entrepris et largement réussi - la diminution des conflits sociaux le prouve - à faire de l'entreprise non plus un lieu de conflit mais un lieu de travail, de dialogue et de progrès, avec les moyens nécessaires à sa modernisation et à sa compétitivité et en nous efforçant, chaque fois qu'il était possible, de faire travailler moins les hommes et davantage les machines.

Et voici, messieurs les ministres, que sous couvert d'emploi et de nouvelles libertés pour l'entreprise - mais en fait au bénéfice du seul employeur - vous sollicitez un blanc-seing de la représentation nationale pour mettre en œuvre par ordonnances des dispositions inspirées par les éléments les plus conservateurs, voire les plus réactionnaires de votre majorité.

Avant d'aborder ces aspects négatifs, je précise que si nous ne contestons pas la finalité de votre démarche en faveur de l'emploi des jeunes, qui reprend d'ailleurs certains dispositifs antérieurs, nous nous posons nombre encore d'interrogations en dépit de vos réponses en commission.

Si elle peut avoir lieu normalement, la discussion des articles du projet de loi et de nos amendements vous permettra peut-être de nous éclairer davantage à défaut d'emporter notre adhésion.

Je me bornerais ici à quelques questions fondamentales.

M. le président. Rapidement, alors !

M. Jean Auroux. Elles sont d'importance, monsieur le président.

Premièrement, monsieur le ministre d'Etat, quels objectifs quantitatifs et qualitatifs vous fixez-vous concernant les trois catégories de bénéficiaires de ces mesures d'exonération ? Il n'est pas possible que vous n'ayez pas avancé des hypothèses de travail au moins lors de l'arbitrage rendu à l'occasion du collectif budgétaire. Nous ne demandons pas de pronostics, mais l'objectif politique arrêté par votre gouvernement.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. On fera au mieux !

M. Jean Auroux. Le silence de votre part serait le signe manifeste soit d'une improvisation coupable, soit d'un refus d'engagement notamment du patronat.

Deuxièmement, quelle place sera réservée à la négociation avec les partenaires sociaux et à la politique contractuelle pour chacun des éléments essentiels de votre dispositif concernant l'embauche, la formation et le contrôle de l'usage des fonds publics ?

Troisièmement, quelle conception précise et quelle orientation pour l'A.N.P.E. et pour le service public de l'emploi et ses personnels sont les vôtres ?

Quatrièmement, quelle conception et quelle garantie de sérieux offrirez-vous pour les nouveaux indicateurs de l'emploi que vous envisagez de mettre en place ? Garderez-vous le système actuel en parallèle pendant quelques années ?

Cinquièmement, quelle garantie pouvez-vous apporter pour que ces exonérations offertes aux entreprises soient intégralement et durablement couvertes par le budget de l'Etat, au bénéfice de la sécurité sociale et des prestations familiales ?

Sixièmement, enfin, ne craignez-vous pas que cette « embauche assistée » ne se substitue simplement à « l'embauche naturelle » ce qui n'aurait pour effet que de diminuer les charges sociales des entreprises sans créer d'emplois nouveaux ?

M. le président. Je vous prie de conclure.

M. Jean Auroux. Cet aspect des choses me conduit naturellement à revenir, pour conclure, sur vos intentions délibérément négatives à l'égard des salariés.

Je suis stupéfait que l'on puisse encore, en 1986, après toutes les évaluations contradictoires qui ont été faites sur les poids comparés des charges des entreprises, continuer à fonder une politique sur le seul postulat que le coût de la main-d'œuvre en France serait supérieur à celui de nos principaux partenaires et concurrents économiques des pays développés. Chacun sait que c'est faux.

M. Jacques Roger-Machart. Très bien !

M. Jean Auroux. Et je mets en garde ceux qui pensent qu'en diminuant la seule composante salariale du coût de production - par le gel des salaires et l'exonération de certaines charges sociales - on donnera une compétitivité nouvelle et durable à nos entreprises. C'est un expédient, messieurs les ministres, aussi passager et artificiel...

M. Gérard Collomb. Et suicidaire !

M. Jean Auroux. ... qu'une dévaluation monétaire mal conduite. La compétitivité, donc la pérennité de l'emploi dans nos entreprises, naîtra de leur modernisation, de leur innovation, de la capacité technologique et commerciale de leurs dirigeants. On ne peut plus aujourd'hui avoir une vision aussi réductrice, aussi simpliste, aussi passiste de l'entreprise. Mais, monsieur le ministre d'Etat, la contrainte salariale ne vous suffit pas. Vous y ajoutez la précarisation de l'emploi salarié.

M. le président. Monsieur Auroux, il vous faut conclure !

M. Jean Auroux. Je termine monsieur le président.

On annonce déjà que les organisations syndicales représentatives, sans lesquelles, je le répète, on ne peut prétendre mettre en place une vraie politique contractuelle, seront prochainement amputées de leurs moyens de fonctionnement, d'information, de contrôle et d'expertise.

Vous ajoutez que le problème des « seuils » fera l'objet d'un débat parlementaire. Les orientations de votre gouvernement, de votre majorité, nous font redouter le pire.

Enfin, vous nous promettez pour plus tard un projet de loi accordant aux chefs d'entreprise le droit souverain de licencier pour raisons économiques. Le sujet étant politiquement et socialement plus délicat, vous décomposez habilement votre parcours de destruction du statut des salariés sans aucune contrepartie, même pas en termes d'emploi. Je puis d'ores et déjà vous dire avec solennité que ce projet de dislocation du tissu social de la nation pourrait bien sonner le glas de la modération syndicale actuelle.

M. Emmanuel Aubert. C'est du chantage !

M. Jean Auroux. Mais, d'ores et déjà, monsieur le ministre d'Etat, vous proposez les premiers éléments de votre politique antisociale, à savoir une « ordonnance sur l'insécurité de l'emploi » dans les entreprises françaises qui s'ajoutera à une « ordonnance sur le limogage des dirigeants d'entreprises publiques ».

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Me permettez-vous de vous interrompre, monsieur Auroux.

M. Jean Auroux. Je vous en prie, monsieur le ministre.

M. le président. La parole est à M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi, avec l'autorisation de l'orateur.

M. le ministre des affaires sociales et de l'emploi. Je vous remercie, monsieur Auroux, de me permettre de vous interrompre.

Sur l'autorisation administrative de licenciement, j'ai pris acte de vos avertissements. Vous me permettez, en réponse, de vous poser une question : si elle est bien cet élément si achevé de notre droit social, cette merveille du code du travail, pourquoi en 1974 le groupe socialiste a-t-il voté contre, aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat ? (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

M. Joseph Menga. C'est un argument à la Giscard d'Estaing !

M. Jacques Roger-Machart. Et pourquoi défaire avec tant d'acharnement ce que vous avez fait vous-même ?

M. Jacques Santrot. D'habitude vous êtes meilleur, monsieur le ministre !

M. Gérard Collomb. Petite faiblesse de fin de soirée !

M. le président. Veuillez poursuivre et songer à conclure, monsieur Auroux !

M. Jean Auroux. Monsieur le ministre, combien vous faut-il de travailleurs intérimaires en France ? Cinq millions, dix millions ? Combien vous faut-il de travailleurs sous contrat à durée déterminée ? Cinq millions, dix millions ? Combien vous faut-il d'heures de travail de week-end ou de nuit ?

Et si par malheur vous les aviez, sans doute auriez-vous satisfait les plus conservateurs de vos amis, mais, auriez-vous donné plus de dynamisme à nos entreprises, à notre économie et finalement à l'emploi ?

Les temps changent mais, hélas ! vous, messieurs, vous ne changez pas, vous restez accrochés à vos vieilles recettes et à vos vieux schémas du siècle dernier avec une conception de l'entreprise à mi-chemin entre la féodalité et l'armée qui embaucherait des mercenaires du travail selon les besoins de telle ou telle campagne économique.

M. Jacques Roger-Machart. C'est le capitalisme de papa !

M. Jean Auroux. Où est, monsieur le ministre, votre communauté d'intérêts et de travail dans tout cela ? Où est le rassemblement - auquel appelait le Premier ministre - des Français égaux en droits et en devoirs pour la grandeur et l'indépendance de notre pays ?

M. le président. Veuillez conclure, monsieur Auroux !

M. Jean Auroux. Vous voulez refaire de l'entreprise que nous avons reconstruite avec les Français et avec elle-même, un lieu de conflit et d'affrontement en même temps qu'un lieu d'inquiétude et d'angoisse pour tous ceux qui ne sauront pas combien de temps ils pourront y travailler.

M. le président. Monsieur Auroux, je vais être obligé de vous retirer la parole. (*Protestations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean Auroux. J'en termine, monsieur le président.

M. Jacques Santrot. M. Gaudin a dépassé d'un quart d'heure son temps de parole !

M. le président. Pas du tout !

M. Jean Auroux. Rappelez-vous, messieurs les ministres, qu'un système politique ne se mesure pas seulement à la qualité de ses institutions ou à ses performances économiques mais aussi à la qualité des relations sociales qu'il engendre.

Nous avons rassemblé, modernisé, réconcilié. Vous entreprenez aujourd'hui de détruire et de diviser. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

Ce qui est clair aujourd'hui dans cette assemblée le sera demain dans le pays qui saura plus vite que vous ne le pensez retrouver le chemin du progrès et de la justice sociale.

Aujourd'hui, vous tournez le dos à l'avenir : nous refusons de vous suivre car nous n'avons pas le souci d'une clientèle et d'une élection mais la passion de servir la France et tous les Français. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. le président. Mes chers collègues, je tiens à faire une mise au point au sujet des temps de parole car nous ne pouvons continuer dans cette voie.

Ainsi qu'en dispose le règlement, le président de séance peut, dans l'intérêt de la discussion, laisser une marge à l'orateur. Mais si M. Gaudin qui disposait de trente minutes a ainsi parlé quatre minutes de plus, M. Auroux vient, lui, de dépasser de dix minutes un temps de parole de quinze minutes, ce qui n'est pas acceptable.

Je vous prévient donc, mes chers collègues. Il faudra vous arranger pour que la durée de vos interventions corresponde au temps de parole qui vous aura été accordé. Je demanderai aux vice-présidents d'appliquer le règlement et moi-même je l'appliquerai. (*Applaudissements sur divers bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national.*)

En tout cas, le retard qui a été ainsi pris aura des conséquences cette nuit.

La parole est à M. René André.

M. Jacques Roger-Machart. Pour quinze minutes, monsieur André. Attention ! (*Sourires.*)

M. René André. Monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres, le texte que vous nous soumettez pose la première pierre de la nouvelle politique que le pays a choisie le 16 mars dernier.

Ce jour-là, non seulement les Françaises et les Français ont clairement manifesté leur rejet du socialisme, mais encore ont donné leur accord aux mesures que nous leur avons proposées dans la « plate-forme commune pour gouverner ensemble ».

Il ne saurait y avoir, sur ce point, la moindre ambiguïté, car nous, à l'inverse de ce que vous aviez fait, messieurs de l'opposition, en 1981, nous avons clairement et longuement exposé au pays, lors de la campagne électorale qui vient de s'achever, les mesures que nous entendions mettre en œuvre s'il nous faisait confiance. Et ces mesures, le pays les a entérinées par son vote du 16 mars dernier.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. René André. Monsieur le ministre d'Etat, l'espérance immense que porte votre gouvernement est à la mesure de l'échec de la politique menée depuis 1981. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Gérard Collomb. Vous, vous faites dans la démesure !

M. René André. Vous voulez des détails ?

M. le président. N'allongez pas votre propos, monsieur André !

M. René André. Pour les Français, le passage des socialistes au pouvoir est et sera synonyme de dirigisme et d'étatisme de plus en plus envahissant (*Murmures sur les bancs du groupe socialiste*), d'augmentation du chômage (*Exclamations sur les mêmes bancs*)...

M. Gérard Collomb. C'est le grand frisson !

M. René André. ... d'accroissement de la dette intérieure et extérieure, d'approfondissement des déficits publics (*Mêmes mouvements*), de perte de compétitivité d'entreprises, de baisse de pouvoir d'achat, de régression sociale. (*Nouvelles exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. René André. Et je ne parle, mes chers collègues de l'opposition, que du délabrement économique. Car vous êtes aussi comptables devant le pays outre de l'apparition de la nouvelle pauvreté, que l'on a évoquée cet après-midi, de l'insécurité croissante et de la complaisance, au moins passive, à l'égard du terrorisme.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. René André. A cet égard, il est frappant de constater que vous vous avez toujours refusé de signer des accords européens permettant d'instaurer une lutte européenne contre le terrorisme...

M. Michel de Rostolan. Très bien !

M. René André. ... et qu'en moins d'un mois le Gouvernement a réussi, monsieur le ministre d'Etat, ce que les socialistes, eux, n'ont pas réussi contre Action directe pendant cinq ans. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Pro-estations sur les bancs du groupe socialiste.*)

Cela aussi fait partie du délabrement de notre pays qui vous est imputable, messieurs de l'opposition.

Avez-vous lieu d'être particulièrement satisfaits...

M. Gérard Collomb. Oui !

M. René André. ... de votre politique familiale ? Avez-vous lieu d'être satisfaits de l'effondrement démographique dont vous portez la responsabilité (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F. - Pro-estations sur les bancs du groupe socialiste.*)...

M. Gérard Collomb. Ne nous imputez pas tout quand même !

M. René André. ... par les mesures anti-familiales que vous avez prises et par le refus permanent que vous avez opposé à une véritable politique familiale ?

M. Gérard Collomb. On veut bien porter une lourde responsabilité mais quand même !

M. André Billardon. Nous n'avons pas à ce point-là le pouvoir de mal faire !

M. René André. C'est pour mettre fin à cette situation que les Français nous ont fait confiance et vous ont fait confiance, monsieur le ministre d'Etat, messieurs les ministres.

L'espérance dont nous sommes investis et dont vous êtes dépositaires commande que soit mise en œuvre rapidement une nouvelle politique.

Ce désir de renouveau se traduit par une plus grande exigence de liberté et de dignité personnelle, et ce dans le respect du génie propre de la nation française.

Une plus grande liberté doit conduire à récompenser ceux qui osent et ceux qui risquent.

Le souci du renforcement de la dignité personnelle passe par le maintien et le développement des conquêtes sociales et est la condition *sine qua non* du maintien de l'unité nationale.

M. Jean-Claude Cassaing. Et la suppression de l'impôt sur les grandes fortunes !

M. René André. Pour notre pays, pour le rassemblement pour la République, il ne saurait en effet y avoir de véritable liberté sans solidarité. (*Exclamations sur les bancs du groupe socialiste.*)

M. Jean-Claude Cassaing. Sans amnistie fiscale pour les fraudeurs !

M. Jean Uberschlag. Taisez-vous, les roquets !

M. René André. Les projets de loi déposés depuis le début de la présente législature témoignent, s'il en était besoin, du soin attentif que le Gouvernement apporte à promouvoir ce renouveau tant espéré.

Il en va ainsi du projet de loi de finances rectificative qui met en relief une double priorité : favoriser l'emploi des jeunes et remettre en ordre la fiscalité et l'épargne. Il est clair cependant que ce projet, par sa nature même et en raison de l'état désastreux de nos finances publiques, ne peut que parer au plus pressé.

Le projet dont nous discutons aujourd'hui est de plus longue portée.

Il définit le cadre des réformes de structures que commandent les grandes exigences nationales que sont l'emploi, le redressement et la libération de l'économie, le développement de la participation des salariées à l'entreprise.

La confiance du pays, l'espérance qu'a fait naître notre succès, l'urgence qui s'attache à la disparition de ce fléau moral, social, économique que constitue le chômage, la

volonté d'une véritable et rapide libération de notre économie commandent et justifient les mesures qui nous sont soumises ainsi que la procédure du recours aux ordonnances prévu par l'article 38 de la Constitution.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

Par son inspiration résolument novatrice, sa volonté de rompre avec les cinq années qui viennent de s'écouler, et ce sans esprit ni de revanche ni de restauration, contrairement à ce que certains orateurs ont cru pouvoir affirmer tout à l'heure, le projet que vous nous soumettez répond - nous n'en doutons pas - pleinement à l'attente impatiente du pays. Il permet en effet une réelle et rapide libération des forces productives et ce tout en redonnant du travail à nos concitoyens pour leur rendre leur dignité.

L'ampleur de la tâche, l'attente du pays - pour ne pas parler d'impatience - sont telles que personne n'aurait compris que vous n'utilisiez pas la procédure prévue par l'article 38 de la Constitution.

L'opposition socialo-communiste, ressoudée en la circonstance, devrait être la dernière à s'en étonner. Comment peut-elle oublier, en effet, que, de 1981 à 1985, elle a utilisé pareille procédure à cinq reprises ?

Comment peut-elle oublier que, détournant l'article 38 de son but, les gouvernements de l'époque l'ont utilisé non pour exécuter un programme de gouvernement mais pour tenter de discipliner une majorité de plus en plus rétive ?

M. Emmanuel Aubert. Très juste !

M. René André. Comment cette opposition peut-elle sérieusement prétendre que cette procédure constituerait une violation de la Constitution ?

C'est vous, messieurs de l'opposition, qui, en nous laissant les affaires de la France dans l'état de délabrement que chacun aujourd'hui reconnaît, nous contraignez à agir vite et à utiliser cette procédure.

Au demeurant, et, encore une fois, en appliquant l'article 38, le Gouvernement répond à l'attente des Françaises et des Français qui souhaitent en terminer rapidement avec les séquelles de la mauvaise gestion des gouvernements Mauroy et Fabius et rompre avec les principes instaurés en 1981.

M. Jacques Roger-Machart. On en reparlera dans six mois !

M. René André. Chiche !

M. Jacques Roger-Machart. Chiche !

M. René André. L'article 38 de la Constitution permet l'exécution du programme de Gouvernement approuvé le 16 mars. Sa mise en œuvre est le symbole de notre volonté de respecter le contrat de confiance que nous avons passé avec le pays. C'est la démonstration de notre souci de respecter la volonté nationale.

Ce que veut la nation, c'est rompre avec une certaine pratique du dirigisme étatique auquel plus personne ne croit.

Cette rupture, la loi d'habilitation permet de la mettre en œuvre sans heurt et d'une façon totalement tournée vers l'avenir.

Cette loi, en tournant le dos aux idéologies fermées, permet à notre société, comme l'a excellemment dit M. le Premier ministre le 9 avril dernier, d'aller vers les valeurs qui nous ouvrent l'avenir, tout en nous rattachant à la longue lignée de l'humanisme occidental. Ces valeurs s'appellent liberté, création, responsabilité, dignité de la personne humaine.

Or, y a-t-il une pire atteinte à la dignité de la personne humaine que le chômage ?

Qui peut sérieusement soutenir que la création d'emplois se décrète ?

M. Gérard Collomb. Et qui le scutient ?

M. René André. Qui ne voit qu'il n'y aura pas d'emplois nouveaux sans croissance, pas de croissance sans que les entreprises retrouvent leur pleine et entière liberté de gestion ?

La liberté des entreprises, c'est la liberté des prix, c'est la liberté des échanges, du crédit, de la concurrence. Mais c'est aussi l'allègement des charges. Je pense en particulier à celles qui sont assises sur les salaires et qui, en France, pèsent deux ou trois fois plus lourd qu'à l'étranger.

Dans un pays comme le nôtre, où, qu'on le veuille ou non, l'Etat a fait la nation, où par conséquent ses tâches de souveraineté sont immenses, est-il sérieux que l'Etat consacre plus d'argent à construire des voitures qu'à promouvoir l'action et le rayonnement de la France ?

L'immense gâchis, la nocivité financière des nationalisations abusives ne sont plus à démontrer.

Dés lors, aucun tabou ne saurait dissuader notre Assemblée d'autoriser le Gouvernement à restituer en tant que de besoin au secteur privé ce qui relève de sa compétence.

La finalité de la loi dont nous débattons n'est pas de restaurer je ne sais quel état antérieur ...

M. Gérard Collomb. Ça, c'est vrai !

M. René André. ...ni de sacrifier à je ne sais quelle « libéralomanie ».

M. Gérard Collomb. Ça, c'est moins vrai !

M. René André. M. le Premier ministre nous a indiqué une nouvelle frontière, celle de l'emploi. Le but de cette loi est de gagner la bataille que vous n'avez pas su gagner, messieurs de l'opposition : celle de l'emploi.

M. Emmanuel Aubert. Très bien !

M. Gérard Collomb. Soyez modestes !

M. René André. Les Françaises et les Français aspirent à plus de liberté pour chacun en même temps qu'il souhaitent plus de justice pour tous.

Cette loi, nous en sommes convaincus, rendra à la France la liberté d'entreprendre mais aussi instaurera, par la participation, de nouveaux rapports sociaux.

Elle redressera la France, elle renforcera l'unité nationale.

Le groupe du Rassemblement pour la République ne peut que souscrire à une telle action. Il votera cette loi. *(Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

M. Gérard Collomb. C'est un discours au clairon ! On aurait cru Déroulède !

M. le président. Je vous félicite, mon cher collègue, de vous en être tenu à votre temps de parole.

La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

5

HAUTE COUR DE JUSTICE

Résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour l'élection des douze juges titulaires de la Haute cour de justice.

Nombre de votants.....	436
Bulletins blancs ou nuls	0
Suffrages exprimés	436
Majorité absolue des membres composant l'Assemblée.....	289

Ont obtenu :

MM. Michel Gonelle.....	266	suffrages
Pierre Mazeaud.....	266	»
Maurice Charretier.....	265	»
Jean Brocard.....	264	»

Jacques Godfrain.....	264	suffrages
Georges Mesmin.....	264	»
Jean-Michel Belorgey.....	169	»
Philippe Marchand.....	169	»
Guy Bêche.....	168	»
Alain Richard.....	168	»
Jacques Peyrat.....	63	»
Guy Ducolont.....	49	»

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue des membres composant l'Assemblée...

M. Robert-André Vivien. C'est la tradition !

M. le président... il y aura lieu de procéder à un deuxième tour de scrutin, dont la date sera fixée par la conférence des présidents.

6

REPORT DU DÉLAI DE DÉPÔT DES CANDIDATURES A UNE DÉLÉGATION PARLEMENTAIRE

M. le président. Le délai de dépôt des candidatures à l'office parlementaire d'évaluation des choix scientifiques et technologiques expirait cet après-midi à dix-huit heures.

A la demande du président d'un groupe, l'Assemblée acceptera sans doute de reporter ce délai à mardi prochain, à dix-huit heures.

Il n'y a pas d'opposition ?...

Il en est ainsi décidé.

7

RENOI POUR AVIS

M. le président. La commission des affaires culturelles, familiales et sociales demande à donner son avis sur les articles 2, 5, 8, 10 et 22 du projet de loi de finances rectificative pour 1986 dont l'examen au fond a été renvoyé à la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (n° 9).

Il n'y a pas d'opposition ?...

Le renvoi pour avis est ordonné.

8

ORDRE DU JOUR

M. le président. Ce soir, à vingt et une heures trente, deuxième séance publique :

Suite de la discussion du projet de loi n° 7 autorisant le Gouvernement à prendre diverses mesures d'ordre économique et social (rapport n° 10 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-neuf heures trente.)

Le Directeur du service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,

LOUIS JEAN

ABONNEMENTS

EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	<p>Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 00 : compte rendu intégral des séances ; - 33 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DEBATS du SENAT font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 05 : compte rendu intégral des séances ; - 35 : questions écrites et réponses des ministres. <p>Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE font l'objet de deux éditions distinctes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions. - 27 : projets de lois de finances. <p>Les DOCUMENTS DU SENAT comprenant les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.</p>
Codes	Titres	France	Francs	
DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
00	Compte rendu..... 1 an	106	506	
33	Questions 1 an	106	525	
33	Table compte rendu	50	82	
33	Table questions	50	90	
DEBATS DU SENAT :				
05	Compte rendu..... 1 an	98	508	
35	Questions 1 an	98	331	
35	Table compte rendu	50	77	
35	Table questions	30	48	
DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :				
07	Série ordinaire..... 1 an	664	1 503	
27	Série budgétaire..... 1 an	198	293	
DOCUMENTS DU SENAT :				
08	Un an.....	664	1 400	

DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION
 25, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
 Téléphone : Renseignements : 46-78-82-31
 Administration : 46-78-81-30
 TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

Prix du numéro : 2,80 F

(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; celle-ci peuvent comporter une ou plusieurs séances.)